

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 431

15 février 2016

SOMMAIRE

CCP II Holdings Luxco II, S.à r.l.	20667	Kronos S.à r.l.	20647
DOD S.à r.l.	20643	Lion Ventures SA Holding	20644
EPISO 4 Flower Holding S.à r.l.	20653	LogiCor Holding S.à r.l.	20646
EPISO 4 Forge 2 S.à r.l.	20653	Luxtrac S.A.	20644
Expansion 17 S.A., SICAR	20655	LWS-Advantec S.A.	20644
FEJA FLOOR Luxembourg S.à r.l.	20643	Mars Propco 16 S.à r.l.	20645
Felino S.A.	20643	MB Luxembourg	20647
Fen-Finanz S.A.	20643	Mekitech S.A.	20647
Fincap Investments S.A.	20643	M&I Properties SA	20645
FOMA Lux S.à r.l.	20642	MMV Vogler S.à r.l.	20644
Forus Holding S.A. - SPF	20652	Mobili S.A.	20644
France Finance S.A.	20642	Mobili S.A.	20645
Gateway Bidco S.à r.l.	20642	Mobili S.A.	20645
Genius Loci S.à r.l.	20642	MS Operations S.A.	20645
Gevoilux S.A.	20659	Muller Pneus S.à r.l.	20645
Global Performance 17 S.A., SICAR	20650	Neunheuser S.à r.l.	20646
Graphite One S.à r.l.	20642	New La Rosière S.à r.l.	20646
Graphite Two S.à r.l.	20642	New La Rosière S.à r.l.	20646
Green Luxco I S.à r.l.	20648	New La Rosière S.à r.l.	20646
Grenztankstelle Remich S.à r.l.	20643	Nexus Holdings S.à r.l.	20646
Hepp IV M2 Finance S.à r.l.	20657	Rose and Hawks S.A.	20681
H.R.T. Group S.A.	20647	SSCP Titan Holdings S.C.A	20668
Immobilière DELLI ZOTTI S.à r.l.	20647	Summit Partners SZN S.à r.l.	20661
Kids Couture S.à r.l.	20647	Summit Partners WT-A S.à r.l.	20686
Klipa Immobilien AG	20644	Zimmer Biomet LHS-1 S.à r.l.	20688

FOMA Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-3378 Livange, 251, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 180.414.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015212353/9.

(150237899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

France Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 7, Lauthegaass.

R.C.S. Luxembourg B 86.100.

Der Jahresabschluss auf den 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015212356/9.

(150238259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Gateway Bidco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 179.622.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015212362/9.

(150238155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Graphite One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 189.420.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015212370/9.

(150238163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Graphite Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 189.467.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015212371/9.

(150238171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Genius Loci S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3235 Bettembourg, 75, montée Krakelshaff.

R.C.S. Luxembourg B 28.937.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015212377/9.

(150238553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Grenztankstelle Remich S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5531 Remich, 17, route de l'Europe.

R.C.S. Luxembourg B 28.769.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015212396/9.

(150238602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

DOD S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1248 Luxembourg, 45, rue de Bouillon.

R.C.S. Luxembourg B 140.995.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015212256/9.

(150238010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

FEJA FLOOR Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-9749 Fischbach, 10, Giaellewee.

R.C.S. Luxembourg B 168.542.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015212331/9.

(150237917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Felino S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5368 Schuttrange, 6, rue de Neihaischen.

R.C.S. Luxembourg B 144.293.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015212332/9.

(150238674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Fen-Finanz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 7, Lauthegaass.

R.C.S. Luxembourg B 24.161.

Der Jahresabschluss auf den 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015212333/9.

(150238260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Fincap Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 145.763.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015212347/9.

(150238601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Luxtrac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4676 Differdange, 16, rue Theis.

R.C.S. Luxembourg B 85.400.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015212580/9.

(150238143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

LWS-Advantec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5691 Ellange, 27, Z.A.E. «Le Triangle Vert».

R.C.S. Luxembourg B 167.711.

Der Jahresabschluss auf den 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015212581/9.

(150237526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Lion Ventures SA Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2433 Luxembourg, 2, rue Nicolas Rollinger.

R.C.S. Luxembourg B 79.754.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015212559/9.

(150237819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Klipa Immobilien AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 141.705.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015212510/9.

(150237690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

MMV Vogler S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 10, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 105.784.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015212650/9.

(150238477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Mobili S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Roeser, 16, rue Geespelt.

R.C.S. Luxembourg B 42.334.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015212651/9.

(150238651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Mobili S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3396 Roeser, 10, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 42.334.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015212652/9.

(150238652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Mobili S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3396 Roeser, 10, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 42.334.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015212653/9.

(150238653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

MS Operations S.A., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 4A, Op der Haart.

R.C.S. Luxembourg B 187.984.

Le bilan au 31.12.2014 et les documents y relatifs ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015212658/9.

(150238505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Muller Pneus S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6557 Dickweiler, 3, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 98.317.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015212659/9.

(150238630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Mars Propco 16 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.308.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015212595/9.

(150237803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

M&I Properties SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 155.822.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015212587/9.

(150238765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

LogiCor Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 169.120.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015212531/9.

(150238182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Neunheuser S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Z.A.R.E. Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 161.952.

Les comptes annuels au 30/06/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015212667/9.

(150238669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

New La Rosière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, 16, rue Geespelt.

R.C.S. Luxembourg B 105.519.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015212668/9.

(150238659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

New La Rosière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3396 Roeser, 10, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 105.519.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015212669/9.

(150238660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

New La Rosière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3396 Roeser, 10, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 105.519.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015212670/9.

(150238661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Nexus Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.313.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015212671/9.

(150238106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

MB Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 172.151.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015212625/9.
(150238636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Mekitech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5691 Ellange, 6, Z..A.E. Triangle Vert.
R.C.S. Luxembourg B 155.675.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015212642/9.
(150238736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Kids Couture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4831 Rodange, 146, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 163.325.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015212514/9.
(150238741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Kronos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 162.177.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015212500/9.
(150237946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Immobilière DELLI ZOTTI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3235 Bettembourg, 75, rue de la Ferme.
R.C.S. Luxembourg B 7.069.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015212431/9.
(150237974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

H.R.T. Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 156.206.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015212401/9.
(150237622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Green Luxco I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 168.814.

In the year two thousand and fifteen, on the twentieth day of November.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

Green Guernsey Holdings, L.P., a Guernsey Limited Partnership formed and existing under the laws of Guernsey, registered with the Register of Limited Partnership of the Island of Guernsey under number 55070, having its registered office at Les Echelons Court, Les Echelons, South Esplanade, BGU- GY1 1 AR St Peter Port, Guernsey,

here represented by Mrs Alexia UHL, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The prenamed party are the sole shareholder of Green Luxco I S.à r.l., a société à responsabilité limitée, existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 168.814, having its registered office at 76, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed dated 8 May 2012 received by the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial C”) dated 21 June 2012, number 1561, page 74884 (the “Company”). The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed dated 29 May 2015 received by the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C.

Which appearing party, represented as indicated above, has requested the notary to enact the following resolution:

Sole resolution

The sole shareholder resolved to amend the article 5.3 of the articles of association of the Company. The article 5.3 shall henceforth be read as follows:

“ 5.3 Repurchase.

5.3.1 The repurchase and cancellation of one Class of Shares may only take place if all the Shares of the Class of Shares with an alphabet letter immediately subsequent in the alphabet order, if any existing, have already been repurchased and cancelled.

5.3.2 In the case of repurchase and cancellation of a Class of Shares, the holders of such Class of Shares shall receive, for each of their Shares held in such Class of Shares, the cancellation value per share (the “Cancellation Value Per Share”) calculated as follows: nominal value per Share to be cancelled plus the Available Amount divided by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

5.3.3 The board of managers shall, in case of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares, calculate the Class Available Amount for the repurchased Class of Shares on the basis of the Interim Accounts.

5.3.4 Definitions

“Available Amount” means (without double counting) the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by any freely distributable reserves (which shall, for the avoidance of doubt, include any share premium and any funds received as a capital (surplus) contribution) but

(i) less the results, if positive, of any losses (including carried forward losses) expressed as a positive;

(ii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended or of the articles of association, determined on the basis of the Interim Accounts; and

(iii) less the amount of (x) the preferred dividend set out in Article 13.2.3 that would be allocated in the case of distribution to the Class or Classes of Shares, if any, with an alphabetic letter preceding, in the alphabet order, the alphabet letter of the Class of Shares being repurchased and cancelled, had the Company distributed a dividend in accordance with article 13, at the time of the relevant redemption, and (y) any such preferred dividend that would have been allocated to any class of Shares with an alphabetic letter preceding the Class of Shares being repurchased and cancelled at the time of any previous redemption of a class of Shares, had the Company distributed a dividend in accordance with article 13 at the time of any such previous redemption.

“Available Cash per Share” means in respect of a Class of Shares, the Available Cash divided by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

“Available Cash” means all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding six (6) months), any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the board of managers will be paid to the Company in the short term less any indebtedness or other debt of the Company payable in less than six (6) months determined on the basis of the Interim Accounts.

“Cancellation Value Per Share” has the meaning ascribed to it under Article 5.3.2.

“Class Available Amount” means the Available Amount for a Class of Shares at the time of its repurchase and cancellation.

“Interim Accounts” means the interim accounts of the Company prepared by the manager or as the case may be by the board of managers each time at a date not older than 8 days before the general meeting of shareholders to be held to approve the repurchase and cancellation of a Class of Shares”.

Estimated costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the sole resolution, have been estimated at about one thousand Euros (EUR 1,000.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Follows the French version:

L'an deux mille quinze, le vingt novembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé.

A COMPARU:

Green Guernsey Holdings, L.P., une Guernsey Limited Partnership constituée et agissant selon les lois de Guernsey, immatriculée auprès du Register of Limited Partnership of the Island of Guernsey sous le numéro 55070, ayant son siège social à Les Echelons Court, Les Echelons, South Esplanade, BGU- GY1 1 AR St Peter Port, Guernsey,

ici représentée par Madame Alexia UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

La partie susnommée est l'associé unique de Green Luxco I S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 76, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.887, constituée suivant acte du notaire instrumentant, le 8 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 21 juin 2012, numéro 1561, page 74884 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant, le 29 mai 2015, non encore publié au Mémorial C.

Ladite partie comparante, représentée tel qu'indiqué ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant d'arrêter la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique a décidé de modifier l'article 5.3 des statuts de la Société. L'article 5.3 doit être lu désormais comme suit:

5.3. Rachat.

5.3.1 Le rachat et l'annulation d'une Classe de Parts Sociales ne peut avoir lieu que si toutes les Parts Sociales de la Classe de Parts Sociales désignée par la lettre de l'alphabet immédiatement suivante dans l'ordre alphabétique, pour autant qu'une telle Classe de Parts Sociales existe, aient été rachetées et annulées.

5.3.2 En cas de rachat et d'annulation d'une Classe de Parts Sociales, les associés détenant cette Classe de Parts Sociales doivent recevoir, pour chacune de leurs Parts Sociales relevant de cette Classe de Parts Sociales, la valeur d'annulation par part sociale (la «Valeur d'Annulation par Part Sociale»), calculée comme suit: valeur nominale par Part Sociale étant annulée plus le Montant Disponible divisé par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe de Parts Sociales à racheter et annuler.

5.3.3. Le gérant unique ou le conseil de gérance selon le cas devra, en cas de réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Classe de Parts Sociales, calculer le Montant Disponible par Classe de la Classe de Parts Sociales rachetée sur la base des Comptes Intérimaires.

5.3.4 Définitions

«Montant Disponible» signifie (sans double comptabilisation) le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) augmentés de toute réserve librement distribuable (comprenant, pour éviter tout doute, toute prime d'émission et tout fond reçu comme un apport en capital (sans émission de titres) mais

- (i) moins les résultats de toutes pertes (y compris le cas échéant les pertes reportées) exprimés de manière positive;
- (ii) moins toutes les sommes placées en réserve conformément aux exigences de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ou des statuts, déterminées sur la base des Comptes Intérimaires; et
- (iii) moins le montant de (x) dividende préférentiel visé à l'article 13.2.3 qui serait alloué en cas de distribution de dividendes à la Classe ou aux Classes de Parts Sociales, pour autant qu'il y en ait une, étant désignée(s) par la lettre alphabétique précédant, dans l'ordre alphabétique, la lettre alphabétique désignant la Classe de Parts Sociales qui est rachetée et annulée, si la Société avait distribué un dividende conformément à l'article 13, au moment du rachat pertinent, et (y) tout dividende préférentiel qui aurait été attribué à une classe de Parts Sociales avec une lettre alphabétique précédant la Classe de Parts Sociales rachetée et annulée au moment de tout précédent rachat de classe de Parts Sociales, si la Société avait distribué un dividende conformément à l'article 13 au moment de tel rachat précédent.

«Liquidités par Part Sociale» signifie, en relation avec une Classe de Parts Sociales, les Liquidités Disponibles divisées par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe de Parts Sociales rachetée et annulée.

«Liquidités Disponibles» signifie toutes les liquidités détenues par la Société (à l'exception des liquidités sur les dépôts à terme dont la maturité échoit dans plus de six (6) mois), tous instruments du marché monétaire négociables, obligations et certificats de créance ainsi que toute créance qui, de l'opinion du conseil de gérance, seront payés à la Société à court terme, moins toutes dettes de toute espèce de la Société exigibles à moins de six (6) mois) déterminés sur base des Comptes Intérimaires.

«Valeur d'Annulation par Part Sociale» a la signification reprise à l'article 5.3.2.

«Montant Disponible par Classe» signifie le Montant Disponible pour une Classe de Parts Sociales au moment de son rachat et de son annulation.

«Comptes Intérimaires» signifie les comptes intérimaires de la Société préparé par le gérant unique ou le conseil de gérance selon le cas à une date qui ne soit pas antérieure de plus de 8 jours à la date de la réunion de l'assemblée générale des associés statuant sur le rachat et l'annulation d'une Classe de Parts Sociales.

Évaluation et frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui seront mis à sa charge en raison du présent acte de société, s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de la même comparante, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date en en-tête des présentes.

Lecture faite à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 27 novembre 2015. 2LAC/2015/27044. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 4 décembre 2015.

Référence de publication: 2015196850/151.

(150220547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

Global Performance 17 S.A., SICAR, Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 5, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 180.980.

L'an deux mille quinze, le vingt-sept novembre

Par-devant, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Jean-Yves HÉMERY, Directeur de société, avec adresse professionnelle à Luxembourg, agissant en sa qualité de délégué à la gestion journalière de Global Performance 17 S.A., SICAR, (ci-après la «Société»), une société anonyme constituée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Pierre d'Aspelt, L-1142, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 180.980, en vertu de résolutions du conseil d'administration de la Société en date du 20 octobre 2015.

Une copie de l'extrait desdites résolutions restera annexée au présent acte avec lequel elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire soussigné de documenter les déclarations et constatations suivantes:

1. La Société a été constituée suivant acte notarié en date du 30 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3056 du 3 décembre 2013. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu le 24 novembre 2015 par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le capital souscrit est fixé à quatre cent vingt-huit millions sept cent trente-deux mille cinq cent un euros (EUR 428'732'501,-) représenté par cent soixante-treize millions deux cent cinquante mille (173'250'000) Actions de Catégorie AM1 et par un million sept cent cinquante mille (1'750'000) Actions de Catégorie BM1, d'une valeur nominale de deux euros et quatre mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf cents (EUR 2,4499) chacune et par une (1) part bénéficiaire d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1).

3. L'article 5.2 des statuts de la Société dispose que le capital autorisé, en ce compris le capital social émis, est fixé à un milliard sept cent cinquante mille euros (EUR 1'750'000'000). Le Conseil d'Administration est autorisé, sans limite de temps, à augmenter le capital de la Société, en une ou plusieurs fois, par l'émission de nouvelles Actions de Catégorie AM1 et Actions de Catégorie BM1, par l'augmentation du nominal des dites actions ou à accorder à de nouveaux actionnaires ou aux Actionnaires des options de souscription pour des Actions de la Société, selon les dispositions qu'il déterminera.

4. Suivant ses décisions du 20 octobre 2015, le Conseil d'administration a décidé de procéder à une augmentation du capital social en numéraire, en une ou plusieurs fois, correspondant à l'équivalent de 335'267'100,- USD, soit, sur la base d'une parité de 1,0800 EUR/USD, d'un montant maximum de trois cent dix millions quatre cent trente-deux mille cinq cents euros (EUR 310'432'500,-) à un maximum de quatre cent quatre-vingt-trois millions trois cent quatre-vingt-cinq mille et un euros (EUR 483'385'001,-), par l'augmentation du nominal des cent soixante-quinze millions (175'000'000) d'actions préexistantes à concurrence d'un maximum de:

- un euro et sept mille sept cent trente-neuf cents (EUR 1,7739) par action AM1, soit trois cent sept millions trois cent vingt-huit mille cent soixante-quinze euros (EUR 307'328'175,-) pour les cent soixante-treize millions deux cent cinquante mille (173'250'000) actions de catégorie AM1 préexistantes;

- un euro et sept mille sept cent trente-neuf cents (EUR 1,7739) par action BM1, soit trois millions cent quatre mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 3'104'325,-) pour les un million sept cent cinquante mille (1'750'000) actions de catégorie BM1 préexistantes

5. Le délégué à la gestion journalière a constaté que le capital social de la Société a été augmenté à concurrence d'un montant de cent trente-deux millions trois cent dix-sept mille cinq cent euros (EUR 132'317'500,-) et a été porté de sa valeur de quatre cent vingt-huit millions sept cent trente-deux mille cinq cent un euros (EUR 428'732'501,-) à cinq cent soixante-et-un millions cinquante mille et un euros (EUR 561'050'001,-), par l'augmentation du nominal de deux euros et quatre mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf cents (EUR 2,4499) à trois euros et deux mille soixante cents (EUR 3,2060) des cent soixante-quinze millions (175'000'000) actions préexistantes à concurrence de:

- cent trente millions neuf cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent vingt cinq euros (EUR 130'994'325,-) pour les cent soixante-treize millions deux cent cinquante mille (173'250'000) Actions de Catégorie AM1 préexistantes;

- un million trois cent vingt-trois mille cent soixante-quinze euros (EUR 1'323'175,-) pour les un million sept cent cinquante mille (1'750'000) Actions de Catégorie BM1 préexistantes.

7. Les actions préexistantes de catégorie AM1 et BM1 ont été augmentées de leur nominal de deux euros et quatre mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf cents (EUR 2,4499) à trois euros et deux mille soixante cents (EUR 3,2060) par le versement comme indiqué ci-dessous:

- 85'926'575 actions préexistantes de catégorie AM1 et 1 141 175 actions préexistantes de catégorie BM1 par Trief Corporation S.A., une société anonyme existante et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 5, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg («Trief»), par un apport en numéraire de soixante-cinq millions huit cent trente-et-un mille neuf cent vingt-cinq euros et soixante-dix-sept cents (EUR 65'831'925,77);

- 87'062'500 actions préexistantes de catégorie AM1 par Oranje-Nassau Investments B.V., une société de droit néerlandais, ayant son siège social Rembrandt Tower, 22nd floor, Amstelplein 1, 1090HC Amsterdam, Pays-Bas («ONI»), par un apport en numéraire de soixante-cinq millions huit cent vingt-sept mille neuf cent cinquante-six euros et vingt-cinq cents (EUR 65'827'956,25);

- 260'925 actions préexistantes de catégorie AM1 et 608'825 actions préexistantes de catégorie BM1 par les co-investisseurs tels que définis en annexe 1 («Co-investisseurs»), par des apports en numéraire de six cent cinquante-sept mille six cent dix-sept euros et quatre-vingt-dix-huit cents (EUR 657'617,98).

7. Il résulte que suite à l'augmentation précitée de la Société que la somme totale de cent trente-deux millions trois cent dix-sept mille cinq cent euros (EUR 132'317'500,-) est à la libre disposition de la Société tel qu'il l'a été prouvé au notaire soussigné et est comprise dans un montant global de cent trente-deux millions trois cent dix-sept mille cinq cent euros (EUR 132'317'500,-) mis à la disposition par les actionnaires, dont la preuve a été rapportée au notaire soussigné, qui la reconnaît expressément.

8. Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, le premier alinéa de l'Article 5.1 des statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à cinq cent soixante-et-un millions cinquante mille et un euros (EUR 561'050'001,-) représenté par cent soixante-treize millions deux cent cinquante mille (173'250'000) Actions de Catégorie AM1 et par un million sept cent cinquante mille (1'750'000) Actions de Catégorie BM1, d'une valeur nominale de trois euros et deux mille soixante cents (EUR 3,2060) chacune et par une (1) part bénéficiaire d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1).»

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 7.200,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, ladite personne comparante a signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Jean-Yves HÉMERY, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 01 décembre 2015. Relation GAC/2015/10470. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015196841/89.

(150220707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

Forus Holding S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 39.488.

L'an deux mille quinze, le trente novembre.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «FORUS HOLDING S.A. -SPF» (la société), une société anonyme de gestion de patrimoine familial (SA-SPF), ayant son siège social au 41, route d'Arlon, L-8080 Bertrange, constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 27 janvier 1992, publié au mémorial C, Recueil des Sociétés et Association (le «Mémorial») numéro 303 du 11 juillet 1992, immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 39 488.

Les statuts furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 29 janvier 2015, lequel acte fut régulièrement publié au Memorial le 6 mars 2015, sous le numéro 632 et page 30299.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à L-8510 Redange-sur-Attert.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Anaïs DEYGLUN, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à L-8510 Redange-sur-Attert.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Madame Virginie PIERRU, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à L-8510 Redange-sur-Attert.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1- Transfert du siège social au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg et modification afférente de l'article 2, premier alinéa, des statuts de la Société.

2- Acceptation de la démission du commissaire aux comptes actuel de la Société et décharge.

3- Nomination de «FIDUCIAIRE WOTAN S.A.» ayant son siège social au 10, rue Antoine Jans L-1820 Luxembourg (RCS Luxembourg B 198.446) en tant que commissaire aux comptes et fixation de la durée de son mandat à six (6) ans.

4- Divers.

II- Le nom de l'actionnaire unique et le nombre des actions détenues par lui est renseigné sur une liste de présence signée «ne varietur» par la mandataire de l'actionnaire unique représenté et par les membres du bureau, cette liste de présence restera annexée à l'original du présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Pareillement restera annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été paraphée «ne varietur» par les comparants et par le notaire instrumentant, pour les besoins de l'enregistrement.

III- Que l'intégralité du capital social étant représentée et que l'actionnaire unique représenté, déclare avoir été dûment notifié et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

IV- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale a ensuite adopté les résolutions suivantes par voie unanime:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société au 10, rue Antoine Jans L-1820 Luxembourg avec effet immédiat et modifie, par conséquent, l'article 2, premier alinéa, des statuts de la Société, comme suit:

« **Art. 2. (1^{er} alinéa).** Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale prend acte et accepte la démission du commissaire aux comptes actuel de la Société et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée générale nomme «FIDUCIAIRE WOTAN S.A.» ayant son siège social au 10, rue Antoine Jans L-1820 Luxembourg (RCS Luxembourg B 198.446) en tant que commissaire aux comptes de la Société.

Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2021.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ mille euros (1.000,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Redange/Attert, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par le notaire instrumentaire, par leurs noms, prénoms usuels, état et demeure, lesdits comparants ont tous signés avec le Notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, A. DEYGLUN, V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 30 novembre 2015. Relation: DAC/2015/20496. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): J. THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 4 décembre 2015.

Référence de publication: 2015196821/67.

(150220610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

**EPISO 4 Flower Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. EPISO 4 Forge 2 S.à r.l.).**

Capital social: GBP 12.520,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 199.717.

In the year two thousand fifteen, on the twenty-third day of November,
before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of EPISO 4 Forge 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 199.717 (the Company).

The Company was incorporated on August 25, 2015 pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2891, on October 20, 2015, whose articles of association have not been amended since (the Articles).

There appeared

EPISO 4 Luxembourg Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 199.106 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Isabel DIAS, private employee, whose professional address is at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on November 23rd, 2015.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
 1. Change of denomination of the Company into “EPISO 4 Flower Holding S.à r.l.”;
 2. Subsequent amendment of the Articles in accordance with the above resolution;
- III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the denomination of the Company from “EPISO 4 Forge 2 S.à r.l.” into “EPISO 4 Flower Holding S.à r.l.”.

Second resolution

In view of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the article one of the Articles to be read as follows:

“ **Art. 1. Name.** The name of the company is “EPISO 4 Flower Holding S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-troisième jour de novembre,

par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique (l'Associé Unique) de EPISO 4 Forge 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 199.717 (la Société).

La Société a été constituée le 25 août 2015 suivant acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2891, le 20 octobre 2015 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis (les Statuts).

A comparu,

EPISO 4 Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 199.106 (l'Associé Unique)

ici représentée par Madame Isabel DIAS, employée privée, de résidence professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 23 novembre 2015;

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. Que l'Associé Unique détient ensemble toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.
- II. Que l'ordre du jour de l'Associé Unique est libellé comme suit:
 1. Changement de dénomination sociale de la Société en «EPISO 4 Flower Holding S.à r.l.»;
 2. Modification subséquente des Statuts de la Société conformément à ce qui précède.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société d'»EPISO 4 Forge 2 S.à r.l.» en «EPISO 4 Flower Holding S.à r.l.».

Deuxième résolution

Au regard de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article un des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Le nom de la société est "EPISO 4 Flower Holding S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts)»

Estimation des frais

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 25 novembre 2015. Relation: 2LAC/2015/26768. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 4 décembre 2015.

Référence de publication: 2015196754/105.

(150220209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

Expansion 17 S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 5, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 180.975.

L'an deux mille quinze, le vingt-sept novembre

Par-devant, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Jean-Yves HÉMERY, Directeur de société, avec adresse professionnelle à Luxembourg, agissant en sa qualité de délégué à la gestion journalière d'Expansion 17, (ci-après la «Société»), une société anonyme constituée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 180.975, en vertu de décisions du conseil d'administration de la Société en date du 20 octobre 2015.

Une copie de l'extrait desdites décisions restera annexée au présent acte avec lequel elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire soussigné de documenter les déclarations et constatations suivantes:

1. La Société a été constituée suivant acte notarié en date du 30 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3059 du 3 décembre 2013. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu le 24 novembre 2015 par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le capital souscrit est fixé à quatre cent vingt-huit millions sept cent trente-deux mille et un euros (EUR 428'732'001), représenté par (i) cinquante-et- un millions trois cent cinquante-neuf mille deux cent vingt (51.359.220) Actions de Catégorie A8 et par cinq cent dix-huit mille sept cent quatre-vingt (518.780) Actions de Catégorie B8 représentatives du

Compartiment Saham, (ii) par une (1) part bénéficiaire (iii) par onze millions neuf cent vingt-trois mille cinq cent soixante (11.923.560) actions de Catégorie A9 et par cent vingt mille quatre cent quarante (120.440) actions de Catégorie B9 représentatives du Compartiment NOP, (iv) par soixante dix huit millions six cent soixante et onze mille trois cent quarante (78 671 340) actions de Catégorie A10, par sept cent quatre vingt quatorze mille six cent soixante (794 660) actions de Catégorie B10 représentatives du Compartiment CSP Technologies, (v) par deux cent quatre-vingt-deux mille quatre cent quatre-vingt-dix cinq cent soixante (282.490.560) actions de Catégorie A11, par deux millions huit cent cinquante-trois mille quatre cent quarante (2.853.440) actions de Catégorie B11 représentatives du Compartiment Constantia Flexibles, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

3. L'article 5.2 des statuts dispose que le capital autorisé, en ce compris le capital social émis, est fixé à un milliard sept cent cinquante millions d'euros (EUR 1.750.000.000). Le Conseil d'Administration est autorisé, sans limite de temps, à augmenter le capital de la Société, en une ou plusieurs fois, par l'émission de nouvelles Actions de Catégorie A et Actions de Catégorie B, ou à accorder à de nouveaux actionnaires ou aux Actionnaires des options de souscription pour des Actions de la Société, selon les dispositions qu'il déterminera.

4. Le 20 octobre 2015, le Conseil d'administration de la Société a décidé de procéder à une augmentation du capital social en numéraire, en une ou plusieurs fois, d'un montant en euros correspondant à l'équivalent de 335'279'520 USD, soit sur la base d'une parité de 1,0800 EUR/USD, d'un montant maximum de trois cent dix millions quatre cent quarante-quatre millions d'euros (EUR 310.444.000,-) afin de le porter, à un maximum de six cent cinquante-huit millions huit cent trente-deux mille et un euros (EUR 658.832.001,-), par la création d'un maximum:

- de trois cent sept millions trois cent trente-neuf mille cinq cent soixante (307.339.560) actions de catégorie A12, représentatives du Compartiment Expansion 17-AlliedBarton, d'un montant un euro (EUR 1,-);

- de trois millions cent quatre mille quatre cent quarante (3.104.440) actions de catégorie B11, représentatives du Compartiment Expansion 17-AlliedBarton, d'un montant de un euro (EUR 1,-);

5. Le délégué à la gestion journalière a constaté que le capital social de la Société a été augmenté à concurrence d'un montant de cent trente-deux millions trois cent vingt-six mille euros (EUR 132.326.000,-) et a été porté de quatre cent vingt-huit millions sept cent trente-deux mille et un euros (EUR 428.732.001) à cinq cent soixante-et-un millions cinquante-huit mille et un euros (EUR 561.058.001) par l'émission de cent trente-et-un millions deux mille sept cent quarante (131.002.740) actions de catégorie A12 et un million trois cent vingt-trois mille deux cent soixante (1.323.260) actions de catégorie B12 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;

6. Les nouvelles actions de catégorie A12 et B12 ont été entièrement souscrites et libérées intégralement comme indiqué ci-dessous:

- soixante-quatre millions neuf cent soixante-douze mille soixante-cinq (64'972'065) actions de catégorie A12 nouvellement émises d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ont été intégralement souscrites et libérées pour un montant global de soixante-quatre millions neuf cent soixante-douze mille soixante-cinq euros (EUR 64'972'065,-) de valeur nominale et huit cent soixante mille cent vingt (860'120) nouvelles actions de catégorie B12 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), ont été intégralement souscrites et libérées pour un montant global de huit cent soixante mille cent vingt euros (EUR 860'120,-) de valeur nominale par Trief Corporation S.A., une société anonyme existante et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 5, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg («Trief»), par un apport en numéraire;

- soixante-cinq millions huit cent trente-deux mille cent quatre-vingt-cinq (65'832'185) actions de catégorie A12 nouvellement émises d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ont été intégralement souscrites et libérées pour un montant global de soixante-cinq millions huit cent trente-deux mille cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 65'832'185,-) de valeur nominale, par Oranje- Nassau Investments B.V., une société de droit néerlandais, ayant son siège social Rembrandt Tower, 22nd floor, Amstelvein 1, 1090HC Amsterdam, Pays-Bas («ONI»), par un apport en numéraire;

- cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-dix (198'490) actions de catégorie A12 nouvellement émises d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ont été intégralement souscrites et libérées pour un montant global de cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-dix euros (EUR 198'490,-) de valeur nominale et quatre cent soixante-trois mille cent quarante (463'140) nouvelles actions de catégorie B12 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), ont été intégralement souscrites et libérées pour un montant global de quatre cent soixante-trois mille cent quarante euros (EUR 463'140,-) de valeur nominale, par les co-investisseurs tels que définis en annexe 1 («Co-investisseurs»), par un apport en numéraire.

7. Il résulte que suite à l'augmentation précitée de la Société que la somme totale de cent trente-deux millions trois cent vingt-six mille euros (EUR 132'326'000,-) est à la libre disposition de la Société tel qu'il l'a été prouvé au notaire soussigné et est comprise dans un montant global de cent trente-deux millions trois cent vingt-six mille euros (EUR 132'326'000,-) mis à la disposition par les actionnaires, dont la preuve a été rapportée au notaire soussigné, qui la reconnaît expressément.

8. Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, le premier alinéa de l'Article 5.1 des statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

Le capital souscrit est fixé à cinq cent soixante-et-un millions cinquante-huit mille et un euros (EUR 561.058.001), représenté par (i) cinquante et un millions trois cent cinquante-neuf mille deux cent vingt (51.359.220) Actions de Catégorie A8 et par cinq cent dix-huit mille sept cent quatre-vingt (518.780) Actions de Catégorie B8 représentatives du Compartiment Saham, (ii) par une (1) part bénéficiaire (iii) par onze millions neuf cent vingt-trois mille cinq cent soixante (11.923.560)

actions de Catégorie A9 et par cent vingt mille quatre cent quarante (120.440) actions de Catégorie B9 représentatives du Compartiment NOP, (iv) par soixante dix huit millions six cent soixante et onze mille trois cent quarante (78 671 340) actions de Catégorie A10, par sept cent quatre vingt quatorze mille six cent soixante (794 660) actions de Catégorie B10 représentatives du Compartiment CSP Technologies, (v) par deux cent quatre-vingt-deux mille quatre cent quatre-vingt-dix cinq cent soixante (282.490.560) actions de Catégorie A11, par deux millions huit cent cinquante-trois mille quatre cent quarante (2.853.440) actions de Catégorie B11 représentatives du Compartiment Constantia Flexibles, (vi) par cent trente-et-un millions deux mille sept cent quarante (131.002.740) actions de Catégorie A12, par un million trois cent vingt-trois mille deux cent soixante (1.323.260) actions de Catégorie B12 représentatives du Compartiment Expansion 17-AlliedBarton, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 7.200,- EUR

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux personnes comparantes, connue du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, lesdites personnes comparantes ont signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Jean-Yves HÉMERY, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 01 décembre 2015. Relation GAC/2015/10469. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015196726/104.

(150220701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

Hepp IV M2 Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard royal.

R.C.S. Luxembourg B 192.890.

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth of November.

Before Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders (the "Meeting") of "HEPP IV M2 Finance S.à r.l." (the "Company"), a "Société à responsabilité limitée", established at 26B Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 192890, incorporated by deed of Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, on December 10, 2014, published in the Luxembourg Memorial C number 93 on January 13, 2015. The articles of incorporation have not been amended since.

There appeared:

1. HEPP IV Luxembourg Master S.à r.l with registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 142088 (the "Shareholder 1"),

2. HEPP IV Luxembourg Master III S.à r.l with registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 149698 (the "Shareholder 2"),

Both here represented by Mrs Isabel DIAS, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

by virtue of two proxies given under private seal,

which proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders have declared and requested the undersigned notary to record the following:

I. That all the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares are present or represented at this Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

II. That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation);
2. Appointment of Mr. Piotr Andrzejewski, with professional address at 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, as liquidator (the "Liquidator");

3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
4. Miscellaneous.

III. After deliberation, the Meeting passed, by a unanimous vote, the following resolutions:

First resolution:

The Meeting resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

Second resolution:

The Meeting resolves to appoint Mr. Piotr Andrzejewski, born on 31st August 1978 in Sokolka, Poland, with professional address at 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, as liquidator (The “Liquidator”).

Third resolution:

The Meeting resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the “Law”).

The Meeting further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorization of the general meeting of the shareholders. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator, acting individually under his sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same..

appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed this original deed with us, the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire des associés (l'“Assemblée”) de la société à responsabilité limitée "HEPP IV M2 Finance S.à r.l." (la “Société”), ayant son siège social au 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le N°192890, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 décembre 2014, publié au Mémorial C N°93 du 13 janvier 2015. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

1. Ont comparu: HEPP IV Luxembourg Master S.à r.l, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 142088 (“Associé 1”),

2. HEPP IV Luxembourg Master III S.à r.l, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 149698 (“Associé 2”), Tous les deux ici représentés par Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

en vertu de deux procurations données sous seing privé,

Lesdites procurations, après signature «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que toutes les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
2. Nomination de Mr. Piotr Andrzejewski, ayant une adresse professionnelle au 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que liquidateur (le "Liquidateur");
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Divers.

III. Après en avoir délibéré, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Assemblée décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution:

L'Assemblée décide de nommer Mr. Piotr Andrzejewski, né le 31 août 1978 à Sokolka, Pologne, demeurant professionnellement à 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que liquidateur (le "Liquidateur").

Troisième résolution:

L'Assemblée décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des associés. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Assemblée décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Assemblée décide également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des avances sur le solde de liquidation aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 27 novembre 2015. Relation: 2LAC/2015/27051. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 7 décembre 2015.

Référence de publication: 2015196906/128.

(150221129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

Gevoilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 143.672.

L'an deux mille quinze, le trente novembre,

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois "GEOVOILUX S.A.", avec siège social à L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 12 décembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 89 du 15 janvier 2009,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 143.672 (la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mme Anaïs DEYGLUN, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange/Attert, qui désigne comme secrétaire M. Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange/Attert.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert.

Le bureau ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social actuel de la Société au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat et modification subséquente de l'article deux (2), premier alinéa, des statuts.

2. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes actuel de la Société et décharge.

3. Nomination de «Fiduciaire WOTAN S.A.» en abrégé «WOTAN» ayant son siège social au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg (RCS Luxembourg B 198.446) en tant que commissaire aux comptes et fixation de la durée de son mandat à six (6) ans.

4. Acceptation de la démission des administrateurs actuels de la Société et décharge.

5. Nomination de Mmes. Catherine KORNMEYER et Hohria HALIMA-FILALI et M. Christophe BLONDEAU en tant qu'administrateurs de la Société et fixation de la durée de leurs mandats à six (6) ans.

II. - Que l'actionnaire unique représenté, la mandataire de l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient est indiqué sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par la mandataire de l'actionnaire unique représenté ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social actuel de la Société au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat et modifie, par conséquent, le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société, comme suit:

« **Art. 2. (1^{er} alinéa).** Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.»

Deuxième résolution:

L'assemblée générale prend acte et accepte la démission du commissaire aux comptes actuel de la Société et décharge pleine et entière lui est accordée pour l'accomplissement de son mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution:

L'assemblée générale nomme aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société «Fiduciaire WOTAN S.A.» en abrégé «WOTAN» ayant son siège social au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 198.446) pour une durée de six (6) ans.

Quatrième résolution:

L'assemblée générale prend acte et accepte la démission des administrateurs actuels de la Société et décharge pleine et entière leur est accordée pour l'accomplissement de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution:

L'assemblée générale nomme aux fonctions d'administrateurs de la Société pour une durée de six (6) ans, les personnes suivantes:

- Mme Catherine KORNMEYER, demeurant professionnellement au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg,
- Mme Hohria HALIMA-FILALI, demeurant professionnellement au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, et
- M. Christophe BLONDEAU, demeurant professionnellement au 46, route de Luxembourg, L-7240 Bereldange.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signées avec le notaire la présente minute.

Signé: A. DEYGLUN, C. DOSTERT, V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 30 novembre 2015. Relation: DAC/2015/20495. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 4 décembre 2015.

Référence de publication: 2015196868/76.

(150220280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

Summit Partners SZN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2343 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 201.397.

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth of November.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Summit Partners Europe Private Equity Fund, L.P., an exempted limited partnership registered under the laws of the Cayman Islands having its registered office at PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships on the Cayman Islands under number MC-23307, acting through its general partner Summit Partners Europe, L.P., itself acting through its general partner Summit Partners Europe, Ltd.;

here represented by Mr. Michael Rebholz, LL.M., residing in Luxembourg, by virtue of a duly given proxy.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Summit Partners SZN S.à r.l, a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 201397, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 9 November 2015, not published yet with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereinafter the "Company"). The articles of association have not been amended since.

The appearing party representing the entire share capital declares having waived any notice requirement and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of three hundred twenty thousand eight hundred seventy-five euro and one cent (EUR 320,875.01);
2. Amendment of article 5.1 of the articles of association; and
3. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the Sole Shareholder takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of three hundred twenty thousand eight hundred seventy-five euro and one cent (EUR 320,875.01) in order to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) up to a new amount of three hundred thirty-three thousand three hundred seventy-five euro and one cent (EUR 333,375.01) through the issuance of

- i) three million two hundred and eight thousand seven hundred and forty-eight (3,208,748) class A shares,
- ii) three million two hundred and eight thousand seven hundred and forty-nine (3,208,749) class B shares,
- iii) three million two hundred and eight thousand seven hundred and fifty (3,208,750) class C shares,
- iv) three million two hundred and eight thousand seven hundred and fifty (3,208,750) class D shares,
- v) three million two hundred and eight thousand seven hundred and fifty (3,208,750) class E shares,
- vi) three million two hundred and eight thousand seven hundred and fifty (3,208,750) class F shares,

- vii) three million two hundred and eight thousand seven hundred and fifty (3,208,750) class G shares,
- viii) three million two hundred and eight thousand seven hundred and fifty-one (3,208,751) class H shares,
- ix) three million two hundred and eight thousand seven hundred and fifty-one (3,208,751) class I shares,
- x) three million two hundred and eight thousand seven hundred and fifty-two (3,208,752) class J shares,

having a nominal value of one cent of a Euro (EUR 0.01) each (the shares to be issued and listed under i) through x) (including) are being referred to as the “Newly Issued Shares”), to be subscribed for by the Sole Shareholder and by new shareholders.

The Sole Shareholder, therefore, resolves to approve and record the subscription of the Newly Issued Shares by the Sole Shareholder, by Summit Investors I, LLC, a limited liability company incorporated under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4524876 (“Summit Investors”) as new shareholder, by Summit Investors I (UK), L.P., an exempted limited partnership, registered under the laws of the Cayman Islands having its registered office at PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1- 1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships on the Cayman Islands under number MC-25163 (“Summit Investors UK”) as new shareholder, and by Summit Partners Entrepreneur Advisors Fund I, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 5511224 (“Summit Advisors Fund”) as new shareholder, as follows:

Intervention subscription and payment

The thirty-two million eighty-seven thousand five hundred and one (32,087,501) newly issued shares, with a par value of one cent of a euro (EUR 0.01) each, at an aggregate subscription price of three million three hundred twenty-one thousand two hundred fifty euro and ten cent (EUR 3,321,250.10) have been subscribed for as follows:

a. The Sole Shareholder, aforementioned, has subscribed for:

- i) three million one hundred and fifty thousand twenty-six (3,150,026) class A shares,
- ii) three million one hundred and fifty thousand twenty-six (3,150,026) class B shares,
- iii) three million one hundred and fifty thousand twenty-seven (3,150,027) class C shares,
- iv) three million one hundred and fifty thousand twenty-seven (3,150,027) class D shares,
- v) three million one hundred and fifty thousand twenty-seven (3,150,027) class E shares,
- vi) three million one hundred and fifty thousand twenty-seven (3,150,027) class F shares,
- vii) three million one hundred and fifty thousand twenty-seven (3,150,027) class G shares,
- viii) three million one hundred and fifty thousand twenty-seven (3,150,027) class H shares,
- ix) three million one hundred and fifty thousand twenty-seven (3,150,027) class I shares,
- x) three million one hundred and fifty thousand twenty-seven (3,150,027) class J shares

having a par value of one cent of a Euro (EUR 0.01) each at an aggregate subscription price of three million two hundred sixty-two thousand five hundred twenty-six euro and eighty cent (EUR 3,262,526.80) out of which three hundred fifteen thousand two euro and sixty-eight cent (EUR 315,002.68) shall be to be allocated to the share capital of the Company and two hundred ninety-four million seven hundred fifty-two thousand four hundred twelve euro (EUR 2,947,524,12) shall be allocated to the share premium account of the Company.

- Then intervene the following new shareholders: -

b. Summit Investors, aforementioned, acting through its manager Summit Investors Management, LLC, itself represented by its manager Summit Partners, L.P., itself represented by its general partner Summit Master Company, LLC, represented by Mr. Michael Rebholz, previously named, by virtue of a duly given proxy, has subscribed for:

- i) thirty-nine thousand eight hundred and twenty-four (39,824) class A shares,
- ii) thirty-nine thousand eight hundred and twenty-four (39,824) class B shares,
- iii) thirty-nine thousand eight hundred and twenty-four (39,824) class C shares,
- iv) thirty-nine thousand eight hundred and twenty-four (39,824) class D shares,
- v) thirty-nine thousand eight hundred and twenty-four (39,824) class E shares,
- vi) thirty-nine thousand eight hundred and twenty-four (39,824) class F shares,
- vii) thirty-nine thousand eight hundred and twenty-four (39,824) class G shares,
- viii) thirty-nine thousand eight hundred and twenty-four (39,824) class H shares,
- ix) thirty-nine thousand eight hundred and twenty-four (39,824) class I shares,
- x) thirty-nine thousand eight hundred and twenty-five (39,825) class J shares

having a par value of one cent of a Euro (EUR 0.01) each and at an aggregate subscription price of thirty-nine thousand eight hundred twenty-four euro and ten cent (EUR 39,824.10) out of which three thousand nine hundred eighty-two euro and forty-one cent (EUR 3,982.41) shall be to be allocated to the share capital of the Company and thirty-five thousand

eight hundred forty-one euro and sixty-nine cent (EUR 35,841.69) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The aforementioned proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

c. Summit Investors UK, aforementioned, acting through its general partner Summit Investors Management, LLC, itself represented by its manager Summit Partners, L.P., itself represented by its general partner Summit Master Company, LLC, itself represented by Mr. Michael Rebholz, previously named, by virtue of a duly given proxy, has subscribed for:

- i) seven thousand four hundred and twenty-four (7,424) class A shares,
- ii) seven thousand four hundred and twenty-five (7,425) class B shares,
- iii) seven thousand four hundred and twenty-five (7,425) class C shares,
- iv) seven thousand four hundred and twenty-five (7,425) class D shares,
- v) seven thousand four hundred and twenty-five (7,425) class E shares,
- vi) seven thousand four hundred and twenty-five (7,425) class F shares,
- vii) seven thousand four hundred and twenty-five (7,425) class G shares,
- viii) seven thousand four hundred and twenty-five (7,425) class H shares,
- ix) seven thousand four hundred and twenty-five (7,425) class I shares,
- x) seven thousand four hundred and twenty-five (7,425) class J shares

having a par value of one cent of a Euro (EUR 0.01) each and at an aggregate subscription price of seven thousand four hundred twenty-four euro and ninety cent (EUR 7,424.90) out of which seven hundred forty-two euro and forty-nine cent (EUR 742.49) shall be to be allocated to the share capital of the Company and six thousand six hundred eighty-two euro and forty-one cent (EUR 6,682.41) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The aforementioned proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

d. Summit Advisors Fund, aforementioned, represented by its general partner, Summit Partners Entrepreneur Advisors G.P., LLC, itself represented by its manager Summit Master Company, LLC, represented by Mr. Michael Rebholz, previously named, by virtue of a duly given proxy, has subscribed for:

- i) eleven thousand four hundred and seventy-four (11,474) class A shares,
- ii) eleven thousand four hundred and seventy-four (11,474) class B shares,
- iii) eleven thousand four hundred and seventy-four (11,474) class C shares,
- iv) eleven thousand four hundred and seventy-four (11,474) class D shares,
- v) eleven thousand four hundred and seventy-four (11,474) class E shares,
- vi) eleven thousand four hundred and seventy-four (11,474) class F shares,
- vii) eleven thousand four hundred and seventy-four (11,474) class G shares,
- viii) eleven thousand four hundred and seventy-five (11,475) class H shares,
- ix) eleven thousand four hundred and seventy-five (11,475) class I shares,
- x) eleven thousand four hundred and seventy-five (11,475) class J shares

having a par value of one cent of a Euro (EUR 0.01) each and at an aggregate subscription price of eleven thousand four hundred seventy-four euro and thirty cent (EUR 11,474.30) out of which one thousand one hundred forty-seven euro and forty-three cent (EUR 1,147.43) shall be to be allocated to the share capital of the Company and ten thousand three hundred twenty-six euro and eighty-seven cent (EUR 10,326.87) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The aforementioned proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash consisting of three million three hundred twenty-one thousand two hundred fifty euro and ten cent (EUR 3,321,250.10); so that the total amount of three million three hundred twenty-one thousand two hundred fifty euro and ten cent (EUR 3,321,250.10) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of three million three hundred twenty-one thousand two hundred fifty euro and ten cent (EUR 3,321,250.10) consists of three hundred twenty thousand eight hundred seventy-five euro and one cent (EUR 320,875.01) for the share capital and three million three hundred seventy-five euro and nine cent (EUR 3,000,375.09) for the share premium.

Following the previous resolution, the new shareholders, as represented here above, appear herewith the existing shareholder in order to deliberate and vote on the following remaining resolutions:

Second resolution

The shareholders unanimously decide to amend article 5.1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company’s share capital is set at three hundred thirty-three thousand three hundred seventy-five euro one cent (EUR 333,375.01), represented by (i) three million three hundred and thirty-three thousand seven hundred and forty-eight (3,333,748) class A shares (the “Class A Shares”), (ii) three million three hundred and thirty-three thousand seven hundred and forty-nine (3,333,749) class B shares (the “Class B Shares”), (iii) three million three hundred and thirty-three thousand seven hundred and fifty (3,333,750) class C shares (the “Class C Shares”), (iv) three million three hundred and thirty-three thousand seven hundred and fifty (3,333,750) class D shares (the “Class D Shares”), (v) three million three hundred and thirty-three thousand seven hundred and fifty (3,333,750) class E shares (the “Class E Shares”), (vi) three million three hundred and thirty-three thousand seven hundred and fifty (3,333,750) class F shares (the “Class F Shares”), (vii) three million three hundred and thirty-three thousand seven hundred and fifty (3,333,750) class G shares (the “Class G Shares”), (viii) three million three hundred and thirty-three thousand seven hundred and fifty-one (3,333,751) class H shares (the “Class H Shares”), (ix) three million three hundred and thirty-three thousand seven hundred and fifty-one (3,333,751) class I shares (the “Class I Shares”), (x) three million three hundred and thirty-three thousand seven hundred and fifty-two (3,333,752) class J shares (the “Class J Shares” and, together with the Class A Shares, Class B Shares, Class Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares, Class J Shares, the “Shares” and each a “Class”), with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at three thousand five hundred euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L’an deux mille quinze, le dix-sept novembre.

Par-devant nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SUMMIT PARTNERS EUROPE PRIVATE EQUITY FUND, L.P., un exempted limited partnership existant selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans, immatriculé auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships des Iles Caïmans sous le numéro MC- 23307, représenté par son general partner Summit Partners Europe, L.P., lui-même représenté par son general partner Summit Partners Europe, Ltd.;

ici représenté par Monsieur Michael Rebholz, LL.M., résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée.

La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d’enregistrement.

La comparante est l’associé unique (le «Associé Unique») de Summit Partners SZN S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B201397, constituée selon acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand- Duché de Luxembourg en date du 9 novembre 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»). Les statuts n’ont pas été modifiés depuis lors.

La comparante représentant l’intégralité du capital social déclare avoir renoncé à toute formalité de convocation et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l’ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d’un montant de trois cent vingt mille huit cent soixante-quinze euros et un centime (EUR 320.875,01);
2. Modification de l’article 5.1 des statuts de la Société; et
3. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l’ordre du jour, l’assemblée générale des associés adopte à l’unanimité, et requiert le notaire instrumentant d’acter, les résolutions suivantes:

Première résolution

L’assemblée générale des associés décide d’augmenter le capital social de la Société par un montant de trois cent vingt mille huit cent soixante-quinze euros et un centime (EUR 320.875,01) afin de l’augmenter de son montant actuel de douze

mille cinq cent euros (EUR 12.500) à un montant de trois cent trente-trois mille trois cent soixante-quinze euros et un centime (EUR 333.375,01) par l'émission de

- i) trois millions deux cent huit mille sept cent quarante-huit (3.208.748) parts sociales de catégorie A,
- ii) trois millions deux cent huit mille sept cent quarante-neuf (3.208.749) parts sociales de catégorie B,
- iii) trois millions deux cent huit mille sept cent cinquante (3.208.750) parts sociales de catégorie C,
- iv) trois millions deux cent huit mille sept cent cinquante (3.208.750) parts sociales de catégorie D,
- v) trois millions deux cent huit mille sept cent cinquante (3.208.750) parts sociales de catégorie E,
- vi) trois millions deux cent huit mille sept cent cinquante (3.208.750) parts sociales de catégorie F,
- vii) trois millions deux cent huit mille sept cent cinquante (3.208.750) parts sociales de catégorie G,
- viii) trois millions deux cent huit mille sept cent cinquante et un (3.208.751) parts sociales de catégorie H,
- ix) trois millions deux cent huit mille sept cent cinquante et un (3.208.751) parts sociales de catégorie I et
- x) trois millions deux cent huit mille sept cent cinquante et deux (3.208.752) parts sociales de catégorie J,

ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les parts sociales devant être émises and listées de i) à x) (inclus) sont définies comme les «Nouvelles Parts Sociales»), souscrites par l'Associé Unique et par les nouveaux associés.

L'Associé Unique décide d'approuver et d'enregistrer la souscription des Nouvelles Parts Sociales émises par l'Associé Unique, par Summit Investors I, LLC, une limited liability company (société à responsabilité limitée) constituée et existante sous les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Registre d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4524876 («Summit Investors») comme nouvel associé, par Summit Investors (UK), L.P., une exempted limited partnership (société en commandite exemptée), incorporée sous les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à PO box 309, Uglund House, Grand Caymen, KY1-1104, Iles Caïmans, immatriculée au Registre des sociétés en commandite exemptée des Iles Caïmans sous le numéro MC-25163 («Summit Investors UK») comme nouvel associé, et par Summit Partners Entrepreneur Advisors Fund I, L.P., une limited partnership (société en commandite) incorporée et existante sous les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Registre d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 5511224 («Summit Advisors Fund») comme nouvel associé, tel que suit:

Intervention souscription et paiement

Les trente-deux millions quatre-vingt-sept mille cinq cent un (32.087.501) Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, à un prix de souscription total de trois millions trois cent vingt et un mille deux cent cinquante euros et dix centimes (EUR 3.321.250,10) qui sera alloué au capital social de la Société de la manière suivante:

a. L'Associé Unique, susmentionné, a souscrit:

- i) trois millions cent cinquante mille vingt-six (3.150.026) parts sociales de catégorie A,
- ii) trois millions cent cinquante mille vingt-six (3.150.026) parts sociales de catégorie B,
- iii) trois millions cent cinquante mille vingt-sept (3.150.027) parts sociales de catégorie C,
- iv) trois millions cent cinquante mille vingt-sept (3.150.027) parts sociales de catégorie D,
- v) trois millions cent cinquante mille vingt-sept (3.150.027) parts sociales de catégorie E,
- vi) trois millions cent cinquante mille vingt-sept (3.150.027) parts sociales de catégorie F,
- vii) trois millions cent cinquante mille vingt-sept (3.150.027) parts sociales de catégorie G,
- viii) trois millions cent cinquante mille vingt-sept (3.150.027) parts sociales de catégorie H,
- ix) trois millions cent cinquante mille vingt-sept (3.150.027) parts sociales de catégorie I,
- x) trois millions cent cinquante mille vingt-sept (3.150.027) parts sociales de catégorie J

ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune pour un prix de souscription d'un montant total de trois millions deux cent soixante-deux mille cinq cent vingt-six euros et quatre-vingt centimes (EUR 3.262.526,80) duquel un montant de trois cent quinze mille deux euros et soixante-huit centimes (EUR 315.002,68) sera alloué au capital social de la Société et un montant de deux millions neuf cent quarante-sept mille cinq cent vingt-quatre euros et douze centimes (EUR 2.947.524,12) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société.

- Intervient ensuite les nouveaux associés: -

b. Summit Investors, susmentionné, agissant par son gérant Summit Investors Management, LLC, lui-même représenté par son gérant Summit Partners, L.P., lui-même représenté par son associé commandité Summit Master Company, LLC, représenté par Monsieur Michael Rebholz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée, a souscrit:

- i) trente-neuf mille huit cent vingt-quatre (39.824) parts sociales de catégorie A,
- ii) trente-neuf mille huit cent vingt-quatre (39.824) parts sociales de catégorie B,
- iii) trente-neuf mille huit cent vingt-quatre (39.824) parts sociales de catégorie C,
- iv) trente-neuf mille huit cent vingt-quatre (39.824) parts sociales de catégorie D,

- v) trente-neuf mille huit cent vingt-quatre (39.824) parts sociales de catégorie E,
- vi) trente-neuf mille huit cent vingt-quatre (39.824) parts sociales de catégorie F,
- vii) trente-neuf mille huit cent vingt-quatre (39.824) parts sociales de catégorie G,
- viii) trente-neuf mille huit cent vingt-quatre (39.824) parts sociales de catégorie H,
- ix) trente-neuf mille huit cent vingt-quatre (39.824) parts sociales de catégorie I,
- x) trente-neuf mille huit cent vingt-cinq (39.825) parts sociales de catégorie J

ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune pour un prix de souscription d'un montant total de trente-neuf mille huit cent vingt-quatre euros et dix centimes (EUR 39.824,10) duquel un montant de trois mille neuf cent quatre-vingt-deux euros et quarante et un centimes (EUR 3.982,41) sera alloué au capital social de la Société et un montant de trente-cinq mille huit cent quarante et un euros et soixante-neuf centimes (EUR 35.841,69) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société.

La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

c. Summit Investors UK, susmentionné, agissant par son gérant Summit Investors Management, LLC, lui-même représenté par son gérant Summit Partners, L.P., lui-même représenté par son associé commandité Summit Master Company, LLC, représenté par Monsieur Michael Rebholz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée, a souscrit:

- i) sept mille quatre cent vingt-quatre (7.424) parts sociales de catégorie A,
- ii) sept mille quatre cent vingt-cinq (7.425) parts sociales de catégorie B,
- iii) sept mille quatre cent vingt-cinq (7.425) parts sociales de catégorie C,
- iv) sept mille quatre cent vingt-cinq (7.425) parts sociales de catégorie D,
- v) sept mille quatre cent vingt-cinq (7.425) parts sociales de catégorie E,
- vi) sept mille quatre cent vingt-cinq (7.425) parts sociales de catégorie F,
- vii) sept mille quatre cent vingt-cinq (7.425) parts sociales de catégorie G,
- viii) sept mille quatre cent vingt-cinq (7.425) parts sociales de catégorie H,
- ix) sept mille quatre cent vingt-cinq (7.425) parts sociales de catégorie I,
- x) sept mille quatre cent vingt-cinq (7.425) parts sociales de catégorie J

ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune pour un prix de souscription d'un montant total de sept mille quatre cent vingt-quatre euros et quatre-vingt-dix centimes (EUR 7.424,90) duquel un montant de sept cent quarante-deux euros et quarante-neuf centimes (EUR 742,49) sera alloué au capital social de la Société et un montant de six mille six cent quatre-vingt-deux euros et quarante et un centimes (EUR 6.682,41) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société.

La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

d. Summit Advisors Fund, susmentionné, agissant par son associé commandité Summit Partners Entrepreneur Advisors G.P., LLC, lui-même représenté par son gérant Summit Master Company, LLC, représenté par Monsieur Michael Rebholz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée, a souscrit:

- i) onze mille quatre cent soixante-quatorze (11.474) parts sociales de catégorie A,
- ii) onze mille quatre cent soixante-quatorze (11.474) parts sociales de catégorie B,
- iii) onze mille quatre cent soixante-quatorze (11.474) parts sociales de catégorie C,
- iv) onze mille quatre cent soixante-quatorze (11.474) parts sociales de catégorie D,
- v) onze mille quatre cent soixante-quatorze (11.474) parts sociales de catégorie E,
- vi) onze mille quatre cent soixante-quatorze (11.474) parts sociales de catégorie F,
- vii) onze mille quatre cent soixante-quatorze (11.474) parts sociales de catégorie G,
- viii) onze mille quatre cent soixante-quinze (11.475) parts sociales de catégorie H,
- ix) onze mille quatre cent soixante-quinze (11.475) parts sociales de catégorie I,
- x) onze mille quatre cent soixante-quinze (11.475) parts sociales de catégorie J

ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune pour un prix de souscription d'un montant total de onze mille quatre cent soixante-quatorze euros et trente centimes (EUR 11.474,30) duquel un montant de mille cent quarante-sept euros et quarante-trois centimes (EUR 1.147,43) sera alloué au capital social de la Société et un montant de dix mille trois cent vingt-six euros et quatre-vingt-sept centimes (EUR 10.326,87) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société.

La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement payées par un apport en numéraire de trois millions trois cent vingt et un mille deux cent cinquante euros et dix centimes (EUR 3.321.250,10); de telle manière que le montant total de

trois millions trois cent vingt et un mille deux cent cinquante euros et dix centimes (EUR 3.321.250,10) est maintenant à la disposition de la Société ainsi qu'il l'a été justifié au notaire soussigné.

La contribution totale d'un montant de trois millions trois cent vingt et un mille deux cent cinquante euros et dix centimes (EUR 3.321.250,10) se compose de trois cent vingt mille huit cent soixante-quinze euros et un centime (EUR 320.875,01) venant des parts du capital social et de trois millions trois cent soixante-quinze euros et neuf centimes (EUR 3.000.375,09) venant du compte de prime d'émission.

En conséquence de la résolution qui précède, les nouveaux associés, tel que représenté ci-dessus, compareisse avec l'associé existant afin de délibérer et voter sur les résolutions restantes:

Deuxième résolution

Les associés décident à l'unanimité de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à trois cent trente-trois mille trois cent soixante-quinze euros et un centime (EUR 333.375,01), représenté par (i) trois millions trois cent trente-trois mille sept cent quarante-huit (3.333.748) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), (ii) trois millions trois cent trente-trois mille sept cent quarante-neuf (3.333.749) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), (iii) trois millions trois cent trente-trois mille sept cent cinquante (3.333.750) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), (iv) trois millions trois cent trente-trois mille sept cent cinquante (3.333.750) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), (v) trois millions trois cent trente-trois mille sept cent cinquante (3.333.750) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), (vi) trois millions trois cent trente-trois mille sept cent cinquante (3.333.750) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), (vii) trois millions trois cent trente-trois mille sept cent cinquante (3.333.750) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), (viii) trois millions trois cent trente-trois mille sept cent cinquante et un (3.333.751) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), (ix) trois millions trois cent trente-trois mille sept cent cinquante et un (3.333.751) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I») et (x) trois millions trois cent trente-trois mille sept cent cinquante-deux (3.333.752) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J») et ensemble avec les parts sociales de catégorie A, les parts sociales de catégorie B, les parts sociales de catégorie C, les parts sociales de catégorie D, les parts sociales de catégorie E, les parts sociales de catégorie F, les parts sociales de catégorie G, les parts sociales de catégorie H et les parts sociales de catégorie I les «Parts Sociales» et chacune une «Catégorie»), ayant une valeur nominale d'un cent d'Euro (EUR 0.01) chacune».

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ trois mille cinq cents euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparantes connues du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. REBHOLZ, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 novembre 2015. Relation: EAC/2015/26887. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015197254/361.

(150220327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

CCP II Holdings Luxco II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 172.204.

Les statuts coordonnés au 24 novembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2015196653/11.

(150221180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

SSCP Titan Holdings S.C.A, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 201.970.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh day of November.

Before the undersigned Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) SSCP Titan S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg - Findel, and in the process of registration with the Trade and Companies Registry of Luxembourg,

(the "Unlimited Shareholder")

and

2) Stirling Square Capital Partners Third Fund A Limited Partnership, a limited partnership registered in England (No. LP 16165) whose principal place of business is at 11-15, Seaton Place, St Helier, JE4 0QH Jersey, acting by its manager, Stirling Square Capital Partners Jersey Management III Limited, a Jersey limited company (No. 115818) whose principal place of business is at 11-15, Seaton Place, St Helier, GB-JE4 0QH Jersey; and

3) Stirling Square Capital Partners Third Fund B Limited Partnership, a limited partnership registered in England (No. LP 16166) whose principal place of business is at 11-15, Seaton Place, St Helier, JE4 0QH Jersey, acting by its manager, Stirling Square Capital Partners Jersey Management III Limited, a Jersey limited company (No. 115818) whose principal place of business is at 11-15, Seaton Place, St Helier, GB-JE4 0QH Jersey;

(the "Limited Shareholders")

Together the "Shareholders"

All here represented by Mrs. Khadigea Klingele, senior legal counsel, professionally residing in Mondorf-les-Bains, by virtue of three (3) proxies given under private seal dated on 27 November 2015,

which, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the Shareholders and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated above, have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a "société en commandite par actions" which they declared to organize among themselves:

1. Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of SSCP Titan Holdings S.C.A. (the "Company"), a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in Luxembourg-Findel (municipality of Niederanven), Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles or by a decision of the sole director or board of directors to the extent allowed by the Law.

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Manager.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

3.2 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Manager thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Manager thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by the 1915 Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.9 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Manager thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.10 to do all or any of the things provided in any paragraph of this article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.11 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Manager incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an undetermined duration.

5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital of the Company is thirty-one thousand British pounds (GBP 31,000.-), divided into three thousand one hundred (3,100) shares, with a par value of one British pound (GBP 1.-) ("actions de commandité", the "Unlimited Shares"), held by the Unlimited Shareholder and twenty-seven thousand nine hundred (27,900) shares, with a par value of one British pounds (GBP 1.-) each ("actions de commanditaire", the "Limited Shares"), held by the Limited Shareholders.

5.1.1 "Shares" means the Unlimited Shares and the Limited Shares and "Share" shall be construed accordingly;

5.1.2 "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly;

5.1.3 "Unlimited Shareholder" means the holder at the relevant time of the Unlimited Shares;

5.1.4 "Limited Shareholders" means the holders at the relevant time of the Limited Shares and "Limited Shareholder" shall be construed accordingly.

5.1.5 All the Limited Shares are and shall be issued as redeemable shares in the sense of article 49-8 of the 1915 Law. The Limited Shares are redeemable in accordance with article 49-8 of the 1915 Law, these Articles and the following conditions:

- a) the Limited Shares have to be fully paid up by one hundred percent (100%);
- b) the Limited Shares are redeemable at the initiative and by decision of the Manager at the price equivalent to the fair market value determined by the Manager in good faith at the time of the repurchase;
- c) notice of redemption shall be published in accordance with article 9 of the 1915 Law.

5.1.6 The authorised, but unissued and unsubscribed share capital of the Company (the "Authorised Capital") is five million British pounds (GBP 5,000,000.-).

5.1.7 Within the limits set out by these Articles and the 1915 Law, the Manager is authorised and empowered to issue new Shares and any type of instruments convertible into Limited Shares (and upon exercise of these instruments, issue the relevant Limited Shares) ("Manager Issued Shares"), up to the limit of the Authorised Capital from time to time subject as follows:

(a) the above authorisation will expire five years after the publication of the notarial act of incorporation of the Company provided that a further period or periods of authorisation following that period may be approved by Shareholders' Resolution to the extent permitted by the 1915 Law;

(b) the Manager may limit or cancel the Shareholders' preferential rights to subscribe for the Manager Issued Shares and may issue the Manager Issued Shares to such persons and at such price with or without a premium and paid up by contribution in kind or for cash or by incorporation of claims or capitalisation of reserves or in any other way as the Manager may determine, subject to the 1915 Law.

5.1.8 The Manager is authorised to:

(a) do all things necessary or desirable to amend this article 5 in order to reflect and record any change of issued share capital made pursuant to article 5.1.7;

(b) take or authorise any actions necessary or desirable for the execution and/or publication of such amendment in accordance with the 1915 Law;

(c) delegate to any person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for any Manager Issued Shares and enacting any issue of Manager Issued Shares before a notary.

5.2 The Shares are in registered form.

5.3 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account (including, without limitation thereto, by way of repayment, distribution, repurchase or otherwise) are to be taken by the Manager subject to the 1915 Law and these Articles.

5.4 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Manager subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.5 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.6 Without prejudice to articles 5.1.5 to 5.1.7, the subscribed share capital may be increased by a Shareholders' Resolution adopted in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with the 1915 Law.

5.7 The Company may acquire its Shares in accordance with the 1915 Law and these Articles.

5.8 If any Shares are issued on terms that they are not fully paid up on issue, then payment of the balance due shall be made at such time and upon such conditions as the Manager may determine provided that all such Shares are treated equally.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 Without prejudice of the transfer restrictions that may be contained in any investment agreement entered into between, amongst others, the Company and its Shareholder(s), the Unlimited Shares are freely transferable.

7.2 Without prejudice of the provisions of any investment agreement entered into between, amongst others, the Company and its Shareholder(s), each Limited Shareholder agrees that it will not sell, assign, transfer, pledge or grant a security interest over any of its Limited Shares other than with the prior consent of the Manager.

8. The manager.

8.1 The Company will be managed by SSCP Titan S.à r.l. in its capacity as sole Unlimited Shareholder or "actionnaire commandité" (the "Manager").

8.2 The Manager has the power to take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by the 1915 Law or these Articles to a Shareholders' meeting.

8.3 The Manager may not be removed from office except for material breach of these Articles, gross negligence or wilful misconduct, and subject to the passing by a Shareholders' meeting of a resolution adopted at unanimity of the Shareholders in the Company.

8.4 If following the removal of the Manager from office, there is no other Manager, then the Manager must be immediately replaced by a new Manager who must be an Unlimited Shareholder by Shareholders' Resolution passed in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with the 1915 Law. The Manager to be removed will not have any veto right in its capacity as Unlimited Shareholder relating to its removal and/or replacement. A removal of a Manager will not terminate the Company.

8.5 In the event of the death, legal incapacity or inability to act of the Manager, the Company will not terminate and the supervisory board may appoint an administrator, who may or may not be a Shareholder, who shall adopt urgent measures and those of ordinary administration until a Shareholders' meeting is held. Any administrator will convene a Shareholders' meeting in accordance with the Articles within fifteen days of his appointment, which Shareholders' meeting shall be adopted in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with the 1915 Law. An administrator will be liable only for the performance of his mandate.

9. Representation. Subject as provided by the 1915 Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

9.1 the Manager, acting by any legal representative or representatives;

9.2 any other person to whom such a power has been delegated in accordance with articles 10.1 or 10.4 to the extent such a power has been delegated to him.

10. Delegation of powers.

10.1 The day to day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated by the Manager to one or more agents (each a "Daily Manager"), acting alone or jointly.

10.2 A Daily Manager need not be a Shareholder.

10.3 The appointment and removal, powers, duties and emoluments of the Daily Managers will be determined by the Manager except that the first Daily Manager or Managers may, but need not, be appointed and his or their powers, duties and emoluments determined by a Shareholders' meeting.

10.4 The Manager may delegate any of its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and may remove any such agent and determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

10.5 No powers will be delegated by the Manager to any Limited Shareholder and no Limited Shareholder may represent the Company.

11. Liability of the shareholders.

11.1 The Unlimited Shareholder will be liable with the Company (solidairement responsable) for the liabilities of the Company to the extent required by the 1915 Law, including article 102 of the 1915 Law.

11.2 The Limited Shareholders shall not act on behalf of the Company other than by exercising their rights as shareholders in Shareholders' meetings of the Company and shall only be liable to pay to the Company the par value, and any issue premium payable, on the Shares they respectively hold in the Company (to the extent not already paid).

12. Supervisory board.

12.1 The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be supervised by a supervisory board of at least three members, in accordance with article 109 of the 1915 Law, elected by the Shareholders' meeting, for a period not exceeding six (6) years (the "Supervisory Board").

12.2 The members of the Supervisory Board may be removed at any time and without justification by a resolution of the Shareholders' meeting. The members of the Supervisory Board will remain in function until their successors have been appointed.

12.3 In case a member of the Supervisory Board is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six (6) years from the date of his election.

12.4 For the carrying of its supervisory duties, the Supervisory Board shall have the powers of a statutory auditor, as provided for by article 62 of the 1915 Law.

12.5 The members of the Supervisory Board shall neither participate nor interfere with the management of the Company but may advise the Manager on such matters as the Manager may determine.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 The shareholders' meeting (the "Shareholders' Meeting") shall have such powers as are vested in it pursuant to these Articles or the Laws, and shall not have any powers reserved to the Manager by the 1915 Law. As envisaged by article 111 of the 1915 Law, the Shareholders' Meeting shall adopt and ratify measures affecting the interests of the Company vis-a-vis third parties or amending the Articles only with the prior agreement of the Manager (subject as provided in article 8.4); measures requiring the prior agreement of the Manager will include, without limitation:

(i) any decision of the Shareholders relating to the winding-up, liquidation, dissolution, petition for bankruptcy, moratorium, controlled management, winding-up in case of loss of half or three quarters of the share capital, insolvency or any similar or comparable procedure, or any procedure having similar or comparable effect under any applicable law;

- (ii) any decision of the Shareholders relating to the alteration of these Articles (including any decision to extend or modify the authorisation relating to the Authorised Capital);
- (iii) any decision of the Shareholders relating to any change in the nature of the activities of the Company;
- (iv) any decision of the Shareholders relating to a change in the Company's nationality;
- (v) any decision of the Shareholders regarding any merger, consolidation or similar transaction involving the Company or any sale or other transfer of all or substantially all of the assets of the Company;
- (vi) any decision of the Shareholders in relation to the declaration or distribution of any dividend or other payment out of the distributable profits of the Company;
- (vii) any decision of the Shareholders on the appointment or removal of any member of the Supervisory Board;
- (viii) any decision of the Shareholders in connection with the approval of the accounts of the Company which are not in a form agreed upon by the Manager;
- (ix) any other decision of the Shareholders which would have an effect on the financial situation of the Company or its assets or which could otherwise have a material adverse effect on the rights of the Manager as provided for in the Articles or on the continued existence of the Company.

13.2 Where the Company has only one Shareholder:

13.2.1 it shall exercise the powers related to the Shareholders' Meeting;

13.2.2 its decisions shall be taken by resolution in writing and shall be recorded in a minutes register held at the Registered Office.

13.3 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which it is the holder.

13.4 Subject as provided by the 1915 Law and articles 13.5 and 13.6, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.5 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their commitment to the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.6 Extraordinary Shareholders' Meetings:

13.6.1 An extraordinary Shareholders' Meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless (a) at least one half of the Shares are represented and (b) the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, where applicable, the text of those which concern the objects or the form of the Company.

13.6.2 If the first of the conditions in article 13.6.1 is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the 1915 Law. That convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the Shares represented.

13.6.3 At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-third of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to Shares in respect of which the Shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

13.7 A Shareholders' Meeting may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.8 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.9 Each Shareholder may vote through voting forms in the manner set out in the convening notice in relation to a Shareholders' Meeting.

13.10 The Shareholders are entitled to participate in a Shareholders' Meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present for the calculation of quorum and majority conditions and voting. These means must have technical features which ensure an effective participation in the meeting where deliberations shall be online without interruption.

13.11 The Manager shall have the powers and obligations to adjourn a Shareholders' Meeting as set out in the 1915 Law.

13.12 The annual Shareholders' Meeting of the Company will be held on the third Friday of the month of June at 14:45 in each year in the City of Luxembourg.

13.13 The Manager and the Statutory Auditors may convene a Shareholders' Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month if Shareholders representing one-tenth of the capital require this in writing with an indication of the agenda.

13.14 One or more of the Shareholders who together hold at least ten percent of the subscribed capital may request that one or more additional items be put on the agenda of any Shareholders' Meeting. Such a request shall be sent to the Registered Office by registered mail, at least five days prior to the meeting.

14. Business year and annual accounts.

14.1 The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 Every year as of the financial year's end, the annual accounts (balance sheet and profit and loss account) are drawn up by the Manager.

14.3 The annual accounts are at the disposal of the Shareholders at the Registered Office of the Company.

15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with the 1915 Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of the 1915 Law and these Articles, the Company may by Shareholders' Resolution declare dividends to Shareholders pro rata the number of Shares held by them.

15.3 Subject to the provisions of the 1915 Law (in particular, subject to article 72-2 of the 1915 Law) and these Articles, the Manager may pay interim dividends to Shareholders pro rata the number of Shares held by them.

16. Dissolution and liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by a Shareholders' Meeting by a resolution adopted in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with the 1915 Law.

17. Interpretation and Luxembourg law.

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the words "include" or "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by word indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

17.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of the 1915 Law.

Transitional provisions

1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 31 December 2016.

2) The first annual Shareholders' Meeting shall be held in 2017.

Subscription and payment

The subscribers have subscribed the shares to be issued as follows:

Subscribers	Number of shares	Subscribed amount GBP
SSCP Titan S.à r.l.	3,100 Unlimited Shares	GBP 3,100.-
Stirling Square Capital Partners Third Fund A Limited Partnership	14,770 Limited Shares	GBP 14,770.-
Stirling Square Capital Partners Third Fund B Limited Partnership	<u>13,130 Limited Shares</u>	<u>GBP 13,130.-</u>
TOTAL	31,000 Shares	GBP 31,000.-

- SSCP Titan S.à r.l., prenamed declared to subscribe to three thousand one hundred (3,100) Unlimited Shares having a par value of one British pound (GBP 1.-) and fully paid it by contribution in cash, so that the sum of three thousand one hundred British pounds (GBP 3,100.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

- Stirling Square Capital Partners Third Fund A Limited Partnership, prenamed declared to subscribe to fourteen thousand seven hundred seventy (14,770) Limited Shares with a par value of one British pound (GBP 1.-) each and fully paid them by contribution in cash so that the sum of fourteen thousand seven hundred and seventy British Pounds (GBP 14,770.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

- Stirling Square Capital Partners Third Fund B Limited Partnership, prenamed declared to subscribe to thirteen thousand one hundred thirty (13,130) Limited Shares with a par value of one British pound (GBP 1.-) each and fully paid them by contribution in cash so that the sum of thirteen thousand one hundred thirty British Pounds (GBP 13,130.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

The total amount of thirty-one thousand British pounds (GBP 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five euros (EUR 1,500.-).

Extraordinary shareholders' meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named appearing parties, represented as stated above, representing the entirety of the subscribed share capital, unanimously passed, the following resolutions:

- 1) The Company shall have its Registered Office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg - Findel;
- 2) The following persons are appointed as auditors and members of the Supervisory Board of the Company for a six (6) year duration and with immediate effect:
 - Elke Leenders, born on 2 August 1980 in Maaseik, Belgium, with professional address at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg - Findel, Grand Duchy of Luxembourg;
 - James Andrew Lees, born on 31 January 1978 in Belfast, United Kingdom, with professional address at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg - Findel, Grand Duchy of Luxembourg; and
 - Mark Wanless, born on 26 April 1974 in Jersey, with professional address at 11-15 Seaton Place, St. Helier, JE4 OQH Jersey, British Islands.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation, on the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing parties, known to the undersigned notary by name, surname, civil status and residence, such person signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-sept novembre.

Par devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1) SSCP Titan S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg - Findel, en voie d'inscription auprès Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

(ci-après le "Commandité")

3) Stirling Square Capital Partners Third Fund A Limited Partnership, un limited partnership immatriculé au Royaume-Uni (No. LP 16165) et ayant son siège social au 11-15, Seaton Place, St Helier, JE4 OQH Jersey, agissant par son gérant Stirling Square Capital Partners Jersey Management III Limited, un limited company immatriculé à Jersey (No. 115818), ayant son siège social au 11-15, Seaton Place, St Helier, GB-JE4 OQH Jersey; et

3) Stirling Square Capital Partners Third Fund B Limited Partnership, un limited partnership immatriculé au Royaume-Uni (No. LP 16166) et ayant son siège social au 11-15, Seaton Place, St Helier, JE4 OQH Jersey, agissant par son gérant, Stirling Square Capital Partners Jersey Management III Limited, un limited company immatriculé à Jersey (No. 115818), ayant son siège social au 11-15, Seaton Place, St Helier, GB-JE4 OQH Jersey;

(ci-après les "Commanditaires"),

ensemble ci-après les "Actionnaires".

Tous ici représentées par Madame Khadigea Klingele, senior legal counsel, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains,

en vertu de trois (3) procurations sous seing privé en date du 27 novembre 2015,

lesquelles procurations, paraphées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme sus-indiqué, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une "Société en Commandite par Actions" de droit luxembourgeois dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

1. Forme, Dénomination. Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de SSCP Titan Holdings S.C.A. (la "Société"), une société à commandite par actions constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi à Luxembourg-Findel (commune de Niederanven), Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts ou par une décision de gérant unique ou par une décision du conseil de gérance dans le cas où la Loi le prévoit.

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales à la fois au Grand-Duché de Luxembourg tout comme à l'étranger.

3. Objet. Les objets de la Société sont:

3.1 La prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

3.2 D'agir en tant que société d'investissement et de coordonner les activités de toutes les entités au sein desquelles la Société détient directement ou indirectement des participations, et d'acquérir (que ce soit par voie de souscription initiale, d'appel d'offres, d'achat, d'échange ou tout autre moyen) la totalité ou une partie des titres, des actions, debentures, debenture stocks, obligations, ou tous autres titres émis ou garantis par toute personne et tous autres biens de toutes sortes et de détenir les mêmes instruments pour des besoins d'investissement, et de vendre, échanger ou disposer des mêmes instruments;

3.3 D'investir et négocier avec l'argent et les fonds de la Société de toute manière que le Gérant considère comme étant adapté et de prêter de l'argent et faire des crédits, dans chaque cas, à toute personne, que ce soit avec ou sans garantie;

3.4 D'emprunter, lever ou sécuriser le paiement d'argent de toute manière que le Gérant considère comme étant adapté, y compris l'émission (dans les limites autorisées par la Loi de 1915) d'obligations et d'autres titres ou instruments, perpétuels ou non, convertibles ou non, qu'ils soient taxés ou non sur tout ou partie des biens de la Société (présents et futurs) ou son capital non émis, et de vendre, racheter convertir et rembourser ces titres;

3.5 D'acquérir une participation dans, fusionner, consolider avec et constituer un partenariat (partnership) ou tout arrangement pour les besoins de partage des profits, union d'intérêts, coopération, joint-venture, concession réciproque ou autre avec toute personne, y compris tous employés de la Société;

3.6 De s'engager dans toute garantie ou contrat d'indemnité ou caution, et de fournir des sûretés pour l'accomplissement des obligations de et/ou le paiement de toute somme par toute personne (y compris tout organe social dans lequel la Société a une participation directe ou indirecte ou toute personne (une "Entité Holding") qui est pour le moment un membre de ou détient autrement un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute personne morale dans laquelle l'Entité Holding détient un intérêt direct ou indirect ou toute personne qui est associé avec la Société dans toute activité), avec ou sans que la Société ne reçoive une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), et que ce soit par garantie personnelle ou hypothèque, charge ou privilège sur tout ou partie des engagements de la Société, propriétés, biens ou du capital non appelé (présents et futurs) ou par d'autres moyens; pour les besoins de cet article 3.6 "garantie" inclus toute obligation, bien que décrite, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de, indemnisation ou rester indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement de, ou d'en être responsable, de l'endettement ou obligations financières de toute autre personne;

3.7 D'acheter, prendre en location, échanger, louer ou autrement acquérir tout bien immobilier ou personnel et tout droit ou privilège dessus;

3.8 De poursuivre tout commerce ou activité commerciale et acquérir, entreprendre et poursuivre tout ou partie de l'activité commerciale, des biens immobiliers et/ou des dettes de toute personnes poursuivant une activité commerciale;

3.9 De vendre, mettre en bail, échanger, mettre à louer et disposer de tout bien immobilier ou personnel, et/ou de tout ou partie des établissements de la Société, pour une contrepartie que le Gérant considère approprié, y compris pour des parts sociales, obligations ou autres titres, qu'ils aient été entièrement ou partiellement payés, de toute personne, ayant ou non des objets (ensemble ou seul) similaires à ceux de la Société; détenir toutes parts sociales, obligations et autres titres ainsi acquis; améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, fournir des options sur, mettre sur compte ou autrement gérer tout ou partie des biens et droits de la Société;

3.10 D'entreprendre tout ou partie des actions décrites dans tout paragraphe de cet article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que principal, agent, contractant, trustee ou autrement; (c) par voie ou à travers des trustees, agents, sous-contractants ou autre; et (d) seul ou avec d'autres personnes;

3.11 D'entreprendre toutes actions (y compris conclure, exécuter, et délivrer des contrats, actes, accords ou arrangements avec ou en faveur de toute personne) qui sont, selon l'opinion du Gérant accessoires ou concluantes pour la réalisation de tout ou partie des objets de la Société, ou de l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

A CONDITION TOUJOURS que la Société n'entre pas dans toute transaction qui pourrait constituer une activité réglementée du secteur financier ou qui requiert une licence professionnelle en vertu de la Loi de 1915 sans besoin d'autorisation en vertu de la Loi de 1915.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente-et-un mille livres sterling (31.000,- GBP) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale d'une livre sterling (1,- GBP) (les "Actions de Commandité"), détenues par le Commandité et vingt-sept mille neuf cent (27.900) actions d'une valeur nominale d'une livre sterling (1,- GBP) (les "Actions de Commanditaire"), détenues par les Commanditaires.

5.1.1 "Actions" signifie les Actions de Commandité et les Actions de Commanditaire et "Action" sera défini en accordance;

5.1.2 "Actionnaires" signifie les détenteurs à un moment donné d'Actions et "Actionnaire" sera défini en accordance;

5.1.3 "Actionnaire Commandité" signifie le détenteur à un moment donné de l'Action de Commandité;

5.1.4 "Actionnaires Commanditaire" signifie les détenteurs à un moment donné des Actions de Commanditaire et "Actionnaire Commanditaire" sera défini en accordance.

5.1.5 Toutes les Actions de Commanditaire sont et seront émises comme actions rachetables selon l'article 49-8 de la Loi de 1915. Les Actions de Commanditaire sont rachetables en conformité avec l'article 49-8 de la Loi de 1915, ces Statuts et les conditions suivantes:

(a) les Actions de Commanditaire devront être libérées entièrement;

(b) les Actions de Commanditaire sont rachetables à l'initiative et par décision du Gérant au prix équivalent à la valeur du marché déterminé par le Gérant de bonne foi au moment du rachat;

(c) un avis de rachat sera publié en conformité avec l'article 9 de la Loi de 1915.

5.1.6 La Société a un capital social non émis et non souscrit mais autorisé (le "Capital Autorisé") de cinq millions livres sterling (5.000.000,- GBP).

5.1.7 Dans les limites des Statuts et de la Loi de 1915, le Gérant est autorisé et a mandat d'émettre de nouvelles Actions et tout type d'instruments convertibles en Actions de Commanditaire (et lors de l'exercice de ces instruments, émettre les Actions de Commanditaire afférentes) (les "Actions Emises par le Gérant"), de temps à autre, jusqu'à la limite du Capital Autorisé et assujetti aux conditions suivantes:

(a) l'autorisation décrite ci-dessus prendra fin cinq ans après la publication de l'acte notarié de la constitution de la Société sous réserve qu'une nouvelle période ou périodes d'autorisation suivant cette période soit approuvée par des Résolutions des Actionnaires dans la mesure où cela est prévu dans la Loi de 1915;

(b) le Gérant peut limiter ou annuler le droit préférentiel de souscription des Actionnaires de souscrire aux Actions Emises par le Gérant et peut émettre les Actions Emises par le Gérant aux personnes et au prix avec ou sans prime d'émission et payé par apport en nature ou en numéraire ou par incorporation de créances ou capitalisation des réserves ou tout autre moyen que le Gérant détermine, sous réserve de la Loi de 1915.

5.1.8 Le Gérant est autorisé à:

(a) entreprendre toutes les actions nécessaires ou utiles afin de modifier cet article 5 afin de refléter toute modification du capital social émis conformément à l'article 5.1.7;

(b) entreprendre ou autoriser toutes actions nécessaires ou utiles pour l'exécution et/ou la publication de cette modification conformément à la Loi de 1915;

(c) déléguer à toute personne la tâche d'accepter les souscriptions et recevoir le paiement pour les Actions Emises par le Gérant et acter toute émission d'Actions Emises par le Gérant devant notaire.

5.2 Les Actions sont sous forme nominatives.

5.3 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Action sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission (y compris, sans limitation, par voie de remboursement, distribution, rachat ou encore autrement) doivent être prises par le Gérant sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.4 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres contributions sans émettre d'Actions ou autres titres en contrepartie de la contribution et peut créditer les contributions à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par le Gérant sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant contribué au contributeur.

5.5 Toutes les Actions donnent droit à des droits égaux sous réserve de dispositions contraires des présents Statuts.

5.6 Sans préjudice des articles 5.1.6 à 5.1.8, le capital social souscrit peut être augmenté par une Résolution des Actionnaires adoptée conformément aux conditions requises pour la modification des Statuts et conformément à la Loi de 1915.

5.7 La Société peut acquérir ses propres Actions en conformité avec la Loi de 1915 et ces Statuts.

5.8 Dans le cas où des Actions sont émises selon des termes prévoyant qu'elles ne soient pas entièrement payées, le paiement de ce qui est dû devra être effectué au moment et selon les conditions fixés par le Gérant sous réserve que ces Actions soient traitées de façon égale.

6. Indivisibilité des actions.

6.1 Chaque Action est indivisible.

6.2 Une Action peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Action notifient par écrit la Société de celui d'entre eux qui est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Actionnaire pour l'Action en question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

7. Cession d'actions.

7.1 Sans préjudice aux restrictions de transfert, qui pourraient être comprises dans tout accord d'investissement, conclu par, entre autres, la Société et son/ces Actionnaire(s), les Actions de Commandité seront cessibles librement.

7.2 Sans préjudice aux dispositions de tout accord d'investissement, conclu par, entre autres, la Société et son/ces Actionnaire(s), chaque Actionnaire Commanditaire accepte qu'il ne vend, attribue, transfère, gage ou accorde une sûreté sur aucune Action de Commanditaire, sauf avec l'accord préalable du Gérant.

8. Le gérant.

8.1 La Société sera administrée par SSCP Titan S.à r.l., en sa capacité de seul Actionnaire Commandité (le "Gérant").

8.2 Le Gérant a le pouvoir de prendre toutes les actions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi de 1915 et les présents Statuts et qui seront décidées par l'assemblée des Actionnaires.

8.3 Le Gérant ne peut être révoqué de ses fonctions excepté lors d'une violation substantielle de ces Statuts, faute grave ou dol, et à la condition de la prise d'une Résolution des Actionnaires lors d'une assemblée des Actionnaires, adoptée à l'unanimité des Actionnaires de la Société.

8.4 Dans le cas où à la suite de la révocation du Gérant de ses fonctions, il n'y a pas d'autre Gérant, le Gérant doit être immédiatement remplacé par un nouveau Gérant qui doit être un Actionnaire Commandité, par Résolution des Actionnaires adoptée conformément aux conditions pour une modification des Statuts et à la Loi de 1915. Le Gérant révoqué ne détiendra pas de droit de veto en sa capacité d'Actionnaire Commandité en relation avec sa révocation et/ou son remplacement. La révocation d'un Gérant ne dissoudra pas la Société.

8.5 Dans le cas de décès, incapacité légale ou incapacité d'agir par le Gérant, la Société ne sera pas dissoute et le Conseil de Surveillance pourra nommer un administrateur, qui sera ou non un Actionnaire, qui devra prendre des mesures urgentes et les mesures d'administration ordinaire jusqu'à la tenue d'une assemblée des Actionnaires. Tout administrateur convoquera une assemblée des Actionnaires conformément aux Statuts dans les quinze jours suivant sa nomination, cette assemblée adoptera conformément aux conditions requises pour les modifications des Statuts et conformément à la Loi de 1915. Un administrateur sera responsable uniquement pour l'exercice de son mandat.

9. Représentation. Sous réserve des dispositions de la Loi de 1915 et des présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou à lier la Société:

9.1 le Gérant, agissant par le biais de représentant légal ou représentants légaux;

9.2 toute autre personne à qui un tel pouvoir aura été délégué conformément aux articles 10.1 ou 10.4 dans la mesure où un tel pouvoir lui a été délégué.

10. Délégation de pouvoirs.

10.1 La gérance journalière des affaires de la Société et le pouvoir de représenter la Société peut être délégué par le Gérant à un ou plusieurs agents (chacun un "Gérant Journalier"), agissant seul ou conjointement.

10.2 Un Gérant Journalier n'a pas besoin d'être Actionnaire.

10.3 La nomination et la révocation, pouvoirs, tâches et émoluments des Gérants Journaliers seront déterminés par le Gérant, à l'exception du premier Gérant Journalier ou des premiers Gérants Journaliers qui pourront être, mais sans obligation, nommés par l'assemblée des Actionnaires, ainsi que leurs pouvoirs, tâches et émoluments.

10.4 Le Gérant pourra déléguer n'importe lesquels de ses pouvoirs pour remplir des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et pourra révoquer cet agent ou déterminer les pouvoirs et responsabilités de tels mandataires et rémunération (si c'est le cas), la durée de leur période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de son mandat.

10.5 Aucun pouvoir ne sera délégué par le Gérant à un Actionnaire Commanditaire et aucun Actionnaire Commanditaire ne pourra représenter la Société.

11. Responsabilité des actionnaires.

11.1 L'Actionnaire Commandité sera solidairement responsable avec la Société pour les dettes de la Société dans la mesure où cela est requis par la Loi de 1915, y compris l'article 102 de la Loi de 1915.

11.2 Les Actionnaires Commanditaires ne devront pas agir pour le compte de la Société autrement qu'en exerçant leurs droits en tant qu'Actionnaires dans des assemblées des Actionnaires de la Société et seront responsable uniquement afin de payer à la Société la valeur nominale, et toute prime d'émission due, des Actions qu'ils détiennent respectivement dans la Société (dans la mesure où pas encore payées).

12. Conseil de surveillance.

12.1 Les opérations de la Société, et sa situation financière, notamment ses livres et comptes, seront supervisées par un conseil de surveillance (tel que prévu à l'article 109 de la Loi de 1915) composé de trois membres au moins, élus par l'assemblée des Actionnaires, pour une période ne dépassant pas six (6) ans (le "Conseil de Surveillance").

12.2 Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une Résolution des Actionnaires. Les membres du Conseil de Surveillance resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été nommés.

12.3 Dans le cas où un membre du Conseil de Surveillance est élu sans indication de durée, il sera considéré comme étant élu pour une durée de six (6) ans à partir de la date de sa nomination.

12.4 Pour accomplir ses obligations de contrôle, le Conseil de Surveillance aura les pouvoirs d'un commissaire aux comptes, tels que définis à l'article 62 de la Loi de 1915.

12.5 Les membres du Conseil de Surveillance ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société mais peuvent conseiller le Gérant sur les points que le Gérant déterminera.

13. Résolutions des actionnaires.

13.1 L'assemblée des Actionnaires (l'"Assemblée des Actionnaires") détiendra les pouvoirs qui lui sont attribuée selon ces Statuts ou la Loi de 1915, et n'aura pas les pouvoirs réservés au Gérant par la Loi de 1915. Tel que prévu par l'article 111 de la Loi de 1915, l'Assemblée des Actionnaires devra adopter et ratifier les mesures affectant les intérêts de la Société vis-à-vis des tiers ou modifiant les Statuts uniquement avec l'accord préalable du Gérant (tel que prévu à l'article 8.4); les mesures qui requièrent l'accord préalable du Gérant incluront:

(i) toute décision des Actionnaires concernant la liquidation, la dissolution, la mise en faillite, moratorium, gérance contrôlée, dissolution dans le cas de la perte de la moitié ou les trois quarts du capital social, la faillite ou toute procédure similaire, ou toute procédure ayant des effets comparables selon toute loi applicable;

(ii) toute décision des Actionnaires relative à la modification de ces Statuts (y compris toute décision afin d'étendre ou modifier l'autorisation relative au Capital Autorisé);

(iii) toute décision des Actionnaires relative au changement de nature des activités de la Société;

(iv) toute décision des Actionnaires relative au changement de nationalité de la Société;

(v) toute décision des Actionnaires relative à la fusion, la consolidation ou transaction similaire concernant la Société ou toute vente ou autre transfert de tout ou substantiellement tout les actifs de la Société;

(vi) toute décision des Actionnaires relative à la déclaration ou à la distribution de tout dividende ou autre paiement provenant des profits distribuables de la Société;

(vii) toute décision des Actionnaires relative à la nomination et révocation de tout membre du Conseil de Surveillance;

(viii) toute décision des Actionnaires relative à l'approbation des comptes de la Société qui ne sont pas sous une forme acceptée par le Gérant;

(ix) toute autre décision des Actionnaires qui aurait un effet sur la situation financière de la Société ou ses actifs ou qui aurait des conséquences néfastes sur les droits du Gérant tel que prévu dans ces Statuts ou sur l'existence de la Société.

13.2 Dans le cas où la Société a un seul Actionnaire:

13.2.1 Il exercera les pouvoirs qui sont donnés à l'Assemblée des Actionnaires;

13.2.2 Ses décisions seront prises par résolution écrite et seront enregistrées dans un registre de résolutions tenu au Siège Social.

13.3 Chaque Actionnaire a droit à un vote pour chaque Action dont il est le détenteur.

13.4 Sous réserve de la Loi de 1915 et des dispositions prévues à l'article 13.5 et 13.6, les Résolutions des Actionnaires seront valablement adoptées à la majorité des votes, sans préjudice du nombre d'Actions représentées.

13.5 Les Actionnaires ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Actionnaires à augmenter son engagement dans la Société sans un vote unanime des Actionnaires.

13.6 Assemblées extraordinaires des Actionnaires:

13.6.1 Une Assemblée extraordinaire des Actionnaires convoquée afin de modifier des dispositions des Statuts ne pourra valablement délibérer que si (a) au moins la moitié des Actions sont représentées et (b) l'ordre du jour indique les modifications proposées aux Statuts et, dans le cas applicable, le texte de ce qui concerne les objets ou la forme de la Société.

13.6.2 Si la première des conditions de l'article 13.6.1 n'est pas satisfaite, une deuxième assemblée sera convoquée, de la façon prévue dans ces Statuts ou par la Loi de 1915. Cette convocation devra reproduire l'ordre du jour et indiquer la date et les résultats de l'assemblée précédente. La deuxième assemblée devra valablement délibérer sans préjudice du nombre d'Actions représentées.

13.6.3 Lors des deux assemblées, les résolutions afin d'être adoptées, seront prises par les deux tiers des votes. Les votes ne devront pas inclure les votes attachés aux Actions pour lesquelles l'Actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a rendu un vote blanc ou invalide.

13.7 Une Assemblée des Actionnaires peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions de convocation préalable et formalités si tous les Actionnaires ont renoncé aux formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée des Actionnaires en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

13.8 Un Actionnaire peut être représenté à une Assemblée des Actionnaires en désignant par écrit (ou par fax ou email ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Actionnaire.

13.9 Chaque Actionnaire peut voter au moyen de formulaire de vote tel que décrit dans la convocation envoyée relative à l'Assemblée des Actionnaires.

13.10 Les Actionnaires peuvent participer à une Assemblée des Actionnaires par voie de vidéoconférence ou de télécommunications permettant leur identification, et sont considérés présents pour le calcul du quorum et des conditions de majorité et de vote. Ces moyens doivent avoir des caractères techniques qui créent une participation effective à l'assemblée dans laquelle les délibérations existent sans interruption.

13.11 Le Gérant aura les pouvoirs et obligations de reporter une Assemblée des Actionnaires tel que permis dans la Loi de 1915.

13.12 L'Assemblée annuelle des Actionnaires de la Société se tiendra chaque année le troisième vendredi du mois de juin à 14:45, dans la ville de Luxembourg.

13.13 Le Gérant et les Commissaires aux Comptes peuvent convoquer une Assemblée des Actionnaires. Ils doivent la convoquer de façon à ce qu'elle se tienne dans une période d'un mois si les Actionnaires représentant un dixième du capital social en font la demande par écrit, avec indication de l'ordre du jour.

13.14 Un ou plusieurs des Actionnaires qui ensemble détiennent au moins dix pourcent du capital souscrit peut demander qu'un ou plusieurs points additionnels soient rajoutés à l'ordre du jour de l'Assemblée des Actionnaires. Cette demande devra être envoyée au Siège Social par courrier recommandé, au moins cinq jours avant la tenue de l'assemblée.

14. Exercice social et comptes annuels.

14.1 L'exercice social de la Société débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année lors de la fin de l'année fiscale, les comptes annuels (compte de pertes et profits) sont établis par le Gérant.

14.3 Les comptes annuels sont à la disposition des Actionnaires au Siège Social de la Société.

15. Distribution sur actions.

15.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi de 1915, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Sous réserve des dispositions de la Loi de 1915 et ces Statuts, la Société peut par Résolutions des Actionnaires déclarer des dividendes aux Actionnaires au prorata du nombre d'Actions qu'ils détiennent.

15.3 Sous réserve des dispositions de la Loi de 1915 (en particulier, sous réserve de l'article 72-2 de la Loi de 1915) et ces Statuts, le Gérant pourra verser des dividendes intérimaires aux Actionnaires au pro rata du nombre d'Actions qu'ils détiennent.

16. Dissolution - Liquidation. La liquidation de la Société sera décidée par l'Assemblée des Actionnaires par une résolution adoptée conformément aux conditions pour une modification des Statuts et conformément à la Loi de 1915.

17. Interprétation et loi de 1915.

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 Une référence à:

- (a) Un genre devra inclure chaque genre;
- (b) (à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;
- (c) Une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);
- (d) une disposition légale ou Statuts inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);

17.1.2 les mots "inclus" ou "y compris/incluant" seront considérés comme étant suivi des mots "sans restriction" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis de mots indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

17.1.3 Les en-têtes de ces Statuts ne doivent pas affecter leur interprétation.

17.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi de 1915.

Provisions transitoires

1) Le premier exercice social de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2016.

2) La première Assemblée annuelle des Actionnaires se tiendra en 2017.

Souscription et paiement

Les souscripteurs ont souscrit aux Actions comme suit:

Souscripteurs	Nombres d'Actions	Montant souscrit en livres sterling
SSCP Titan S.à r.l.	3.100 Actions de Commandité	GBP 3.100.-
Stirling Square Capital Partners Third Fund A Limited Partnership	14.770 Actions de Commanditaire	GBP 14.770.-
Stirling Square Capital Partners Third Fund B Limited Partnership	<u>13.130 Actions de Commanditaire</u>	<u>GBP 13.130.-</u>
TOTAL	31.000 Actions	GBP 31.000.-

- SSCP Titan S.à r.l., susmentionnée, déclare souscrire à trois mille cent (3.100) Actions de Commandité, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (1,- GBP), entièrement payées par un apport en numéraire, de sorte que la somme de trois mille cent livres sterling (3.100,- GBP) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

- Stirling Square Capital Partners Third Fund A Limited Partnership, susmentionnée, déclare souscrire à quatorze mille sept cent soixante-dix (14,770) Actions de Commanditaire, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (1,- GBP), entièrement payées par un apport en numéraire, de sorte que la somme de quatorze mille sept cent soixante-dix British Pounds (GBP 14,770.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

- Stirling Square Capital Partners Third Fund B Limited Partnership, susmentionnée, déclare souscrire à treize mille cent trente (13,130) Actions de Commanditaire, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (1,- GBP), entièrement payées par un apport en numéraire, de sorte que la somme de treize mille cent trente British pounds (GBP 13,130.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Le montant total de à trente-et-un mille livres sterling (31.000,- GBP) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toute nature qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement suivant la constitution de la Société, les Actionnaires, représentés comme sus-indiqué et représentant l'intégralité du capital social, ont unanimement pris, les décisions suivantes:

1) Le siège social de la Société est fixé au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg - Findel.

2) Les personnes suivantes sont nommées commissaires formant le Conseil de Surveillance de la Société pour un mandat d'une durée de six (6) ans et avec effet immédiat:

- Elke Leenders, née le 2 août 1980 à Maaseik, Belgique, avec adresse professionnelle à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg - Findel, Grand-Duché de Luxembourg;

- James Andrew Lees, né le 31 janvier 1978 à Belfast, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg - Findel, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Mark Wanless, né le 26 avril 1974 à Jersey, ayant son adresse professionnelle à 11-15 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 0QH, British Islands.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, qualité et demeure, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. Klingele, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 30 novembre 2015. GAC/2015/10416. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 4 décembre 2015.

Référence de publication: 2015197306/730.

(150221081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

Rose and Hawks S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2523 Luxembourg, 54, rue Jean Schoetter.

R.C.S. Luxembourg B 201.959.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-septième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-duché de Luxembourg)

A comparu:

Monsieur Roberto AGOSTINI, indépendant, né à Naples (Italie) le 9 juillet 1974 et demeurant à L-2523 Luxembourg, 54 rue Jean Schoetter.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer par les présentes et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est constitué par le souscripteur ci-avant désigné et tous ceux qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination «ROSE AND HAWKS S.A.» (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la «Loi»).

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet l'achat, la vente, l'exploitation, l'échange, la location, la gérance, l'administration et la mise en valeur de tous immeubles situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, meublés ou non, pour son propre compte; elle peut notamment contracter tous prêts ou crédits et se porter caution solidaire et réelle en faveur de tiers.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra plus généralement acquérir et obtenir tous brevets d'invention et de perfectionnement, licences, procédés et marques de fabriques, les exploiter, céder et concéder toutes les licences.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe dont elle pourrait faire partie ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés qui seraient de nature à favoriser son développement. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

Elle pourra conclure toute convention de rationalisation, de collaboration, d'association ou autres avec d'autres entreprises, associations ou sociétés.

La Société aura également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le financement et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion ou développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations ou de billets avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Art. 3. Sièges social. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré (i) à tout autre endroit de la même commune par une décision du Conseil d'Administration ou de l'administrateur unique et (ii) à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Par simple décision du Conseil d'Administration respectivement de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra être transféré temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareil déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions, d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les actions que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Nature des actions. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis.

Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Forme des actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En présence d'actions nominatives, un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ledit registre énoncera le nom de chaque actionnaire, sa résidence, le nombre d'actions détenues par lui, les montants libérés sur chacune des actions, le transfert d'actions et les dates de tels transferts.

Art. 8. Modification du capital social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'actionnaire unique, des actionnaires le cas échéant, adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des Statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

Art. 9. Titres. Il pourra être émis des titres non représentatifs du capital social dans le respect des conditions prévues par la Loi. Ces titres seront librement cessibles entre actionnaires. Les modalités de rémunération et les droits y rattachés seront définis par l'Assemblée générale qui statuera dans les modalités requises pour la modification Statuts. La Société pourra racheter lesdites parts. Le prix de rachat sera évalué par un Réviseur d'Entreprises.

Art. 10. Obligations. Le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations nominatives ou au porteur, payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Art. 11. Administrateur unique - Conseil d'administration. La Société est administrée, en cas d'un actionnaire unique par un administrateur unique, ou par un conseil d'administration en cas de pluralité d'actionnaires, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'Assemblée générale des actionnaires.

L'administration unique ou les membres du Conseil peuvent être réélus et révoqués à tout moment par décision de l'Assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'Assemblée générale de la Société.

En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'Assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte, peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine Assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Réunions du conseil d'administration. En cas d'existence d'un conseil d'administration, il choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs. Le Conseil d'administration pourra seulement valablement délibérer et prendre des décisions si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision prise par le Conseil d'administration sera adoptée à la simple majorité. Les procès-verbaux des réunions seront signés par tous les administrateurs présents à la réunion.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer par le biais d'une conférence téléphonique ou par tout autre moyen de télécommunication permettant à différentes personnes de participer à la même réunion et de communiquer entre eux. Une telle participation est à considérer comme étant égale à une présence physique. Une telle décision peut être documentée sur un seul document ou sur plusieurs documents ayant le même contenu signé par tous les membres ayant participé à la réunion.

Le Conseil d'administration peut prendre différentes décisions par des résolutions circulaires, si l'approbation est faite par écrit, câble, télégramme, télex, Fax, Email ou tout autre moyen de communication agréé. Une telle décision peut être documentée sur un seul document ou sur plusieurs documents ayant le même contenu signé par tous les membres ayant participé à la réunion.

Art. 13. Pouvoirs du conseil d'administration. L'administrateur unique ou le cas échéant le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 2 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la Loi et les Statuts à l'Assemblée générale.

L'administrateur unique ou le cas échéant le Conseil d'administration est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. L'administrateur unique ou le cas échéant le Conseil d'administration préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.

Art. 14. Engagement de la société. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou en cas d'existence d'un conseil d'administration par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'administration en vertu de l'article 18 des Statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publique, ainsi que par la signature de l'administrateur délégué pour la gestion courante.

Art. 15. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première Assemblée générale des actionnaires.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société par un membre du conseil ou la personne déléguée par le conseil.

Art. 16. Conflit d'intérêt. Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé.

L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur, directeur ou fondé de pouvoir aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, cet administrateur, directeur ou fondé de pouvoir devra informer le Conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt

personnel de pareil administrateur, directeur ou fondé de pouvoir à la prochaine Assemblée des actionnaires. Le terme «intérêt personnel», tel qu'il est utilisé à la phrase qui précède, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec toute société ou entité juridique que le Conseil d'administration pourra déterminer.

La Société indemnisera tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement supportées par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure dans laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société ou, pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il ne serait pas indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave; en cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un avocat que la personne qui doit être indemnisée n'a pas commis de négligence grave. Le droit à indemnisation n'exclut pas d'autres droits que l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir ferait valoir.

Art. 17. Commissaire aux comptes. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'Assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'Assemblée générale; elle ne pourra cependant dépasser six années.

Les commissaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les opérations de la Société. Ils peuvent prendre connaissance, sans déplacement, des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de toutes écritures de la Société.

Les commissaires doivent soumettre à l'Assemblée générale le résultat de leurs opérations avec les propositions qu'ils croient convenables et lui faire connaître le mode d'après lequel ils ont contrôlé les inventaires.

Art. 18. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. L'Assemblée générale régulièrement constituée représente la majorité des actionnaires présents ou représentés.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 19. Lieu et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'Assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le douzième jour du mois d'avril de chaque année, à 10 heures, et pour la première fois en l'an deux mille seize.

Si la date de l'Assemblée tombe sur un jour férié légal ou bancaire, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Convocations. Les convocations pour les Assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Le Conseil d'administration peut fixer les conditions et formalités auxquelles doivent satisfaire les actionnaires pour prendre part aux Assemblées générales.

Une Assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'administration ou par le Commissaire. Elle doit être convoquée par le Conseil d'administration sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Elle se tient au lieu indiqué dans les avis de convocation. Les sujets à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.

Art. 21. Vote. Tout propriétaire d'actions a le droit de voter aux Assemblées générales. Tout actionnaire peut se faire représenter pour un nombre illimité d'actions par un fondé de procuration spéciale sous seing privé.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 22. Délibération. L'Assemblée générale délibère suivant le prescrit de la Loi luxembourgeoise du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des Lois modificatives. Dans les Assemblées non modificatives des Statuts, les décisions sont prises à la majorité des voix représentées.

Les délibérations de l'Assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal qui mentionne les décisions prises, les nominations effectuées ainsi que les déclarations dont les actionnaires demandent l'inscription.

Le procès-verbal est signé par les membres du bureau. Les extraits qui en sont délivrés sont certifiés conformes par le Président ou par deux administrateurs.

Art. 23. Présidence. L'Assemblée générale est présidée par le Président du Conseil d'administration. Le Président désigne le Secrétaire et l'Assemblée générale élit un ou deux scrutateurs.

Art. 24. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente et un décembre, les livres, registres et comptes de la société sont arrêtés. Le Conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes requises par la Loi. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'Assemblée générale ordinaire aux commissaires. Quinze jours avant l'Assemblée générale annuelle, les comptes annuels, le rapport de gestion du Conseil d'administration, le rapport du Commissaire, ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la Loi, seront déposés au siège social de la société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance.

Art. 25. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du bilan, après déduction des charges, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminés par le Conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve aura été entamé. Le solde est à la disposition de l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration pourra, sous l'observation des prescriptions légales, procéder à la distribution d'acomptes sur dividendes. Sur décision de l'Assemblée générale, tout ou partie des bénéfices et réserves disponibles pourront être affectés à l'amortissement du capital, sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 26. Dissolution. La Société peut être dissoute par décision de l'Assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après la réalisation de l'actif et l'apurement du passif les actions de capital seront remboursées.

Toutefois, elle ne seront prises en considération qu'en proportion de leur degré de libération.

Art. 27. Divers. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Dispositions transitoires

1) Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra le temps à courir depuis le jour de la constitution de la Société jusqu'au 31 décembre 2016.

2) La première Assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2017.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les mille (1.000) actions, d'une valeur nominale de trente et un Euro (EUR 31,-) chacune, ont été toutes souscrites par l'actionnaire prédésigné.

Les actions ont été libérées à hauteur d'un quart (1/4) par le comparant pré-qualifié par des versements en espèces, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article 26 de la Loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social et agissant en tant qu'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-2523 Luxembourg, 54, rue Jean Schoetter.
2. Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.
 - Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale en 2019.
 - Est appelée aux fonctions d'administrateur unique:

Monsieur Roberto AGOSTINI, indépendant, né à Naples (Italie) le 9 juillet 1974 et demeurant à L-2523 Luxembourg, 54 rue Jean Schoetter.

L'administrateur unique a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser les actes et opérations relatifs à son objet par sa seule signature.

- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société LUXREVISION S.à.r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 7, Route d'Esch, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 40.124.

Dont Acte, fait et passé à Diekirch.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. AGOSTINI, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 01 décembre 2015. Relation: DAC/2015/20520. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 04 décembre 2015.

Référence de publication: 2015197237/275.

(150220831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

Summit Partners WT-A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: DKK 100.000,00.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 129.697.

In the year two thousand and fifteen, on the third day of November.

Before us, Maître Danielle Kolbach, notary residing in Redange-sur-Attert, acting in replacement of Maître Henri Helinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

SUMMIT PARTNERS PRIVATE EQUITY FUND VII-A, L.P., a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, USA, registered with the Register of Delaware's Secretary of State under registration number 3950982, represented by its general partner SUMMIT PARTNERS PE VII, L.P. a limited partnership, represented by its general partner SUMMIT PARTNERS PE VII, L.L.C., a limited liability company, all having their registered office at 222 Berkeley Street, Boston, MA 02116, USA,

here represented by Mr Brian Gillot, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on October 30, 2015.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder, representing the entire share capital of Summit Partners WT-A S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 129.697, incorporated on 18 June 2007 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 22 August 2007, number 1778 (hereafter the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time on 13 March 2009 pursuant to a deed of Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 23 April 2009 under number 870.

The appearing party, representing the entire share capital declares having waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation;
2. Appointment of the Liquidator;
3. Determination of the powers to be given to the Liquidator and of the Liquidator's remuneration.

Having duly considered each item on the agenda, the general meeting of shareholders unanimously takes the following resolutions which it requires the notary to enact:

First resolution

In accordance with articles 141-151 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the sole shareholder decided to dissolve the Company and to start the liquidation proceedings.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder decided to appoint as liquidator Merlis S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies

Register under number B 111.320, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg (the "Liquidator").

Third resolution

The sole shareholder resolved that, in performing its duties, the Liquidator shall have the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the Law.

The Liquidator may perform all the acts provided for by Article 145 of the Law without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The Liquidator may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

The Liquidator may distribute the Company's assets to the sole shareholder in cash or in kind to his willingness.

The sole shareholder resolved to approve the Liquidator's remuneration as agreed among the parties concerned.

Whereof, this deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by his name and residence, this proxyholder signed together with the notary this deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le trois novembre.

Pardevant Maître Danielle Kolbach, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A comparu:

SUMMIT PARTNERS PRIVATE EQUITY FUND VII-A, L.P., un limited partnership constitué selon les lois de l'Etat du Delaware, USA, enregistré avec le Registre du Secrétaire d'Etat du Delaware sous le numéro 3950982, représenté par son general partner SUMMIT PARTNERS PE VII, L.P., un limited partnership, dûment représenté par son general partner SUMMIT PARTNERS PE VII, L.L.C., une limited liability company ayant tous leur siège social à 222, Berkeley Street, Boston, MA 02116, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Monsieur Brian Gillot, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée, le 30 octobre 2015.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la personne comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante représente la totalité du capital social de Summit Partners WT-A S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.697, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 Juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1178 en date du 22 août 2007 (ci-après la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 13 mars 2009 suivant acte reçu par Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 870, en date 23 avril 2009.

La partie comparante, représentant la totalité du capital social de la Société, déclare avoir renoncé à tout droit de convocation, l'assemblée générale des associés régulièrement constituée et qu'elle peut délibérer valablement selon l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1) Dissolution de la Société et décision de mise en liquidation de la Société;
- 2) Nomination d'un Liquidateur; et
- 3) Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la rémunération du Liquidateur.

Ayant dûment examiné chaque point à l'ordre du jour, l'assemblée générale des associés prend unanimement et requière le notaire instrumentant d'acter, les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'associé unique décide de dissoudre et de mettre la Société en liquidation.

Deuxième résolution

En conséquence de la précédente résolution adoptée, l'associé unique décide de nommer en tant que liquidateur Merlis S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.320 (le «Liquidateur»).

Troisième résolution

L'associé unique décide que, dans l'exécution de ses fonctions, le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus tels que prévu aux articles 144 à 148bis de la Loi.

Le Liquidateur est par la présente expressément autorisé à accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi sans devoir demander des autorisations supplémentaires à l'assemblée générale des associés dans les cas où cela est requis.

Le Liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de prendre des mesures d'enregistrement automatiquement; renoncer à tout droit réel, droit préférentiel, hypothèque, action en annulation; donner son accord pour la levée, avec ou sans paiement, de tous les enregistrements de droit préférentiel ou hypothèque, transcription, saisie, opposition ou tout autre entrave.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le Liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le Liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société à l'associé unique en numéraire ou en nature à sa discrétion.

L'associé unique décide d'approuver la rémunération du Liquidateur ainsi que convenue entre les parties concernées.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de cette même partie comparante et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénoms usuels et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. GILLOT et D. KOLBACH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 10 novembre 2015. Relation: 1LAC/2015/35463. Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 décembre 2015.

Référence de publication: 2015197311/128.

(150220984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

Zimmer Biomet LHS-1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 200.421.

Suivant le contrat de transfert de parts daté du 20 Novembre 2015

Nouvel actionnaire:

ZB CAYMAN ISLAND CBT 2 Ltd, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Cricket Square, Willow House, Floor 4, KYI-1104 Grand Cayman (Iles Caïmanes), enregistrée au Registre de Commerce des Iles Caïmanes sous le numéro 305643.

Ancien Actionnaire:

ZIMMER EUROPE HOLDINGS GMBH, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 8, Sulzerallee, CH-8404 Winterthur (Suisse).

Luxembourg, le 3 décembre 2015.

Pour avis sincère et conforme

Pour Zimmer Biomet LHS-1 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015196417/19.

(150220169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2015.
